

OFIS SECURITY SYSTEMS

Kello VISIO X7

La Gestion des Temps de Présence

Optimiser la Gestion des Ressources pour gagner en productivité

Tel: 01 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.net

N° 3622 du Vendredi 2 Septembre 2016 - 64^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Ambassade d'Italie

Condoléances du premier ministre Mouamba au peuple italien (P.4)

Secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo

Au peuple de Dieu et aux personnes de bonne volonté

Le secrétaire général de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) informe le peuple de Dieu et tout le public congolais qu'à partir du 1^{er} septembre 2016, Sa Sainteté le Pape François a publié son Message pour la célébration de la deuxième Journée mondiale de prière pour la sauvegarde de la création. Le Message est disponible.

Fait à Brazzaville le 1^{er} septembre 2016

Pour le Secrétariat général de la CEC,

Abbé Brice Armand IBOMBO

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

La veuve MALONGA, née LOUMONI Jacqueline, MIANGUILA Jean Steves Benjamin, professeur au lycée de la Réconciliation (M'filou), et NSOSSANI Blanchard ont la profonde douleur d'informer amis et connaissances, du décès inopiné de leur soeur et mère, BANDZA Angélique, secrétaire comptable à La Semaine Africaine. Décès survenu, le 28 août 2016, à Pointe-Noire.

La dépouille mortelle arrive à Brazzaville, le samedi 3 septembre 2016, et sera déposé à la Morgue municipale de Brazzaville(CHU).

L'inhumation est prévue pour le mardi 6 septembre 2016, au cimetière privé de Loukanga.

Gabon

Explosion de violence, après l'annonce de la victoire d'Ali Bongo-Ondimba (P.3)

Département du Pool



Jean-Michel Shanga (à g.) remettant un échantillon des kits aux ex-combattants. (P.6)

Une cinquantaine de jeunes sortis volontairement des forêts, grâce à l'action de la D.n.r

Décentralisation

Asphyxiés, les conseils départementaux lancent un appel de fonds! (P.3)

F.p.a (Fondation perspectives d'avenir)

Signature d'un accord de partenariat avec le Ministère de l'enseignement supérieur

(P.4)

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
A partir de 25.000 Fcfa

OKEN PALACE HOTEL

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

Office Notarial YABBAT-LIBENGUE
Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire

Avenue Charles De Gaulle, premier étage immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elaïs,
Tél: 06 664.85.64/04 432.52.12.
B.P : 5212, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire - République du Congo.

INSERTION LEGALE

Suivant acte reçu par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la Résidence de Pointe-Noire, en date du 04 août 2016, enregistré au domaine de timbre, en date du 17 Août 2016, sous le folio 110/2, N°570, Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le N° RCCM CG/PNR/16 B 1201 du 23 Août 2016. Il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, conformément à l'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: SOCIETE AFRIQUE PROJECT MANAGEMENT, en sigle «A.P.M»;

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: Un million (1.000.000) de francs CFA;

Siège social: 1, Angle Avenues Benoît GANONGO et Commandant FODE, 2e étage, Immeuble Morija, Centre-Ville 1, Pointe-Noire-CONGO;

Objet: La Construction des bâtiments;

Gérance: La société est gérée par Monsieur RODRIGUEZ GORDILLO Jorge;

Durée: 99 ans, du 23/08/2016 au 22/08/2115;

Dépôt au Greffe: Le 23 Août 2016, sous le numéro 16 DA 496.

Pour insertion,

**Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE**

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire

1, Angle avenues Commandant FODE et Benoît GANONGO
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P : 1431 ; Tél. : 22.294.13.34/05 736 64 64/01.018.12.55
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE «KANU EQUIPMENT CONGO»

Société Anonyme Unipersonnelle
Au Capital social de F. CFA : Cinquante Millions (50 000 000)
Siège social : Zone industrielle de la Foire, avenue Jacques Opangault
R.C.C.M: CG/PNR/12 B 291
Pointe-Noire, République du Congo

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR GENERAL ADJOINT - MISE A JOUR DES STATUTS

Suivant Procès-verbal des décisions ordinaires et extraordinaires de l'actionnaire unique de la société «KANU EQUIPMENT CONGO» SAU, en date du 15 juin 2016, reçu au rang des minutes du Notaire soussigné, le 1er juillet 2016, et dûment enregistré à Pointe-Noire, folio 086/2, n° 463; l'actionnaire unique de la société susmentionnée a décidé :

- de nommer Monsieur Edmond NIEPSUJEWICZ, demeurant à Pointe-Noire, de nationalité française, en qualité d'Administrateur Général Adjoint de ladite société, pour une durée indéterminée, à compter du 15 juin 2016, en remplacement de Monsieur William Joseph Sullivan BALL;
- du transfert du siège de la société

de la Zone Industrielle de la Foire, Avenue Jacques Opangault, à la Rue de KINSOUNDI, quartier Wharf, Pointe-Noire, République du Congo.

En conséquence de cette résolution, l'article 4 des statuts a été modifié.

- d'adopter des nouveaux statuts de la société mis à jour.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 8 juillet 2016.

*Fait à Pointe-Noire,
le 25 août 2016.*

**Maître Christèle Elianne
BOUANGA-
GNIANGAISE,**
Notaire

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville
B.P.: 13 865 - Tél. : 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 04.450.47.96
E-mail bouboutouetude@gmail.com, Brazzaville (République du Congo)

NGUIMA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

INSERTION LEGALE

Suivant Acte en date du treize août deux mil seize, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la plaine, folio 143/3, numéro 1796, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme Juridique: Société à Responsabilité Limitée;

Dénomination Sociale: NGUIMA;

Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, 106, rue Bakoukouyas, Ouenzé, Arrondissement 5 (République du Congo);

Capital Social: Un million de francs Cfa, divisé en cent parts de dix mille francs Cfa chacune, entièrement souscrites;

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: Prestation de services (Mise en place de la main d'œuvre du personnel intérimaire - BTP);

Durée: La durée de la Société et de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à comp-

ter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

Apports en numéraire: Par acte portant déclaration notariée de souscription et de versement de parts, reçu par le Notaire soussigné, le 13 Août 2016 et enregistré le 16 août de la même année, Folio 43/4, sous le n o 1797, correspondant à la libération intégrale des parts souscrites;

Administration: la Société est administrée par Madame OKOMBA Lydia Nachy, avec les pouvoirs les plus étendus en pareilles matières;

Dépôt au Greffe: Les pièces constitutives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 23 août 2016, sous le numéro 16 DA 742;

Immatriculation: La Société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 16 août 2016, sous le numéro 16 B 6634 .

Pour insertion,

**Me J.B. BOUBOUTOU
BEMBA,** Notaire

A l'attention des citoyens russes résidant en République du Congo

L'Ambassade de la Fédération de Russie tient à informer les citoyens de la Fédération de Russie résidant en République du Congo de la tenue en Russie, le 18 septembre 2016, des élections parlementaires à la Douma d'Etat.

Pour assurer le scrutin en République du Congo, l'Ambassade envisage d'organiser le vote :

- le 11 septembre 2016, à Pointe-Noire, à l'adresse suivante : 21, avenue Moe Telli, Centre-ville «A», arr. 1 Lumumba (bureau du Consul Honoraire de la Russie) ;
- le 18 septembre 2016, à Brazzaville, au Centre culturel russe, sis 26, avenue Amilcar Cabral, à côté du supermarché Casino.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00.

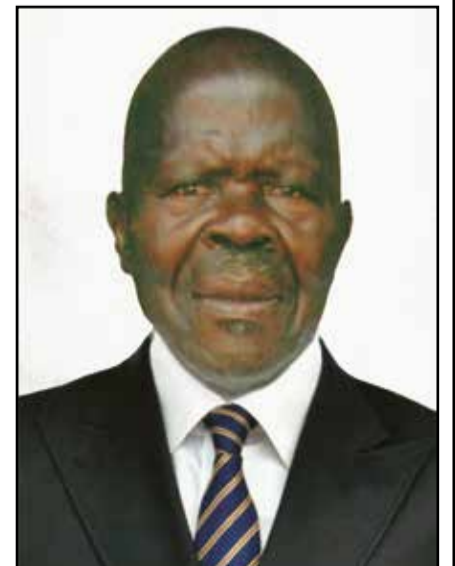
La participation de tous est vivement souhaitée.

Coordonnées de la commission électorale:

Tél: 05-550-30-14, e-mail: amrussie@yandex.ru

REMERCIEMENTS

Moussounda Loufouma Albert, ancien maire de Tié-Tié, Mapanga Marcel au Ministère de l'équipement et de l'entretien routier, docteur Boukassa Léon au Chu, Golo Michel universitaire à la retraite, Mpassi Serge, colonel des Fac à la retraite remercient tous les amis et connaissances en particulier le ministre de l'équipement et de l'entretien routier, le directeur général de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, l'évêque de Nkayi, Monseigneur Daniel Mizonzo pour leur assistance lors du décès de M. Loufouma Bernard (Lenine), survenu le 5 août 2016 à Moudzanga Nkila-Ntari Mouyondzi.



Que tous retrouvent ici expression de notre sincère reconnaissance.

Gabon

Explosion de violence, après l'annonce de la victoire d'Ali Bongo-Ondimba

Le ministre de l'intérieur, Pacôme Moubelet-Boubeya, a rendu publics, mercredi 31 août 2016, dans l'après-midi, les résultats de l'élection présidentielle gabonaise, sur la base du procès-verbal général de la Cenap (Commission nationale électorale autonome et permanente). «*Est élu, Bongo Ondimba Ali, avec 49,80% des voix*», a-t-il proclamé, après avoir donné les résultats de chaque candidat. Le principal candidat de l'opposition, Jean Ping, est crédité de 48,23% des voix. Alors que le camp de la majorité faisait éclater sa joie, les partisans de l'opposition ont, aussitôt, fait exploser leur colère, criant à une «*victoire volée*». Le pays est plongé dans une violente crise post-électorale.

Après l'annonce des résultats de l'élection présidentielle, des heurts ont éclaté entre la Force publique, massivement déployée dans la capitale, et les militants en colère de l'opposition, dans plusieurs points de la capitale, Libreville, où l'on signale toujours des affrontements en cours. Le jour même de la proclamation des résultats, les manifestants avaient été repoussés à coups de bombes lacrymogènes du siège de la Cenap. Mais, le siège de l'assemblée nationale, dans la capitale, a été sérieusement endommagé par un incendie. Dès le deuxième jour

de ces violences, on déplorait déjà trois morts et des dizaines de blessés. Comme on le redoutait, le Gabon est secoué par des affrontements entre force de l'ordre et manifestants anti-Bongo, après l'annonce, par le ministre de l'intérieur, de la réélection du président Ali Bongo-Ondimba, pour un second septennat. Les représentants de l'opposition au sein de la Cenap ne reconnaissent pas les résultats publiés et l'un d'eux, Paul-Marie Gondjout, a claqué la porte, en dénonçant «*une élection volée*». L'opposition exige la proclamation des résultats «*bureau*



Une scène de manifestation.

de vote par bureau de vote» et un recomptage des voix dans la province du Haut-Ogooué, dont les Bongo sont originaires et où le président sortant a recueilli 95% des voix, sur un taux de participation de 99,93%. C'est cette province qui a fait l'écart des voix qui ont permis à Ali Bongo-Ondimba de l'emporter à 49,80%. La différence serait, en effet, d'à peine 5.594 voix, sur un total de 627.805 électeurs inscrits. L'opposition conteste les chiffres de la province du Haut-Ogooué et exige un recomptage des voix. Du côté de la majorité, l'on critique l'attitude

de Jean Ping, pour son manque de fairplay. Le siège de sa campagne a été attaqué par la garde républicaine, faisant un mort et des blessés, parmi les personnes qui s'y trouvaient. La communauté internationale appelle au calme et à la retenue, tout en demandant un recomptage des voix. Comme on le voit, le Gabon est dans une zone de turbulences, ainsi qu'on l'imaginait, aisément, au regard de la tension qui a marqué la campagne électorale.

Joël NSONI

Ministère de la santé et de la population

90% des formations sanitaires privées sous le coup d'une fermeture

Dans le cadre de lutte contre la prolifération anarchique des cabinets médicaux et l'exercice illégal des professions de santé, le Ministère de la santé et de la population a décidé de passer à l'action. Dans une communication faite à l'endroit des conseillers municipaux de la ville commune de Brazzaville, le mardi 30 août 2016, l'inspecteur général de la santé, le prof. Richard Bileckot, a promis de remettre de l'ordre dans ce secteur. C'était dans la salle polyvalente de la Mairie centrale, en présence de Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la santé et de la population, et Hugues Ngouélondélé, député-maire de Brazzaville.

Pour l'inspecteur général de la santé, la plupart des cabinets de soins médicaux sont tenus par des ressortissants étrangers qui ne disposent pas d'autorisations d'exercer en République du Congo. «*Ces faits relèvent de l'exercice illégal des professions de santé*», a fait savoir le Prof Richard Bileckot. Et pour preuve: les hôpitaux publics reçoivent, régulièrement, des patients ayant subi des soins inappropriés dans ces cabinets médicaux. Selon lui, depuis 2015, les services du Ministère de la santé et de la population ont, dans le cadre de leurs activités de supervision et d'évaluation, émis des observations et des recommandations à l'endroit des responsables de ces formations sanitaires privées, afin qu'ils rentrent dans la légalité. «*L'inspection générale de la santé, organe technique chargé de veiller au respect des lois et règlements relatifs à la santé, a documenté les infractions, durant ses missions d'inspection et de contrôle. Il en ressort que 90% des formations sanitaires*

privées ne remplissent pas les conditions d'exercice libéral de la médecine», a-t-il affirmé. L'inspection générale de la santé a effectué, en juin 2016, des actions de sensibilisation et de vulgarisation des lois et règlements régissant le secteur privé de la santé, à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi et Ouessou. «*Les délais accordés étant épuisés, la ministre de la santé a instruit l'inspection générale de la santé, pour procéder à la fermeture des cabinets illégaux, mettant en danger la santé des populations*», a-t-il soutenu. Pour la bonne application de cette décision, une plateforme intersectorielle est mise en place, avec les organes du contrôle de l'Etat, coordonnée à Brazzaville par le député-maire Hugues Ngouélondélé. Son programme d'action porte sur deux volets: un plan de communication comportant des actions de sensibilisation des autorités locales et des élus locaux; des actions de communication envers la population par les médias publics et privés;



Jacqueline Lydia Mikolo et Hugues Ngouélondélé.

des actions d'informations des responsables des formations sanitaires privées et une phase opérationnelle consistant en la fermeture effective des cabinets médicaux illégaux par les services techniques de contrôle de l'Etat. D'où l'implication des administrateurs-maires d'arrondissements et des conseillers municipaux, pour sensibiliser les populations de Brazzaville sur le bien-fondé de cette action et pour faciliter l'action des inspecteurs de la santé qui effectueront, dans les quartiers, le contrôle des cabinets médicaux. «*Nous devons commencer à faire le ménage*», a, pour sa part, martelé la ministre Jacqueline Lydia Mikolo, dans son intervention. Car, «*beaucoup de cabinets médicaux*

prolifèrent, à Brazzaville, sans agréments. Elle a aussi reconnu qu'il y a aussi «*beaucoup de dérapages dans les professions de santé en situation régulière*». Sur la bi-appartenance des médecins, à la fois aux secteurs public et privé, le ministre de la santé et de la population a dit qu'un travail se fait, déjà. «*Les médecins connaissent quels sont leurs engagements envers les hôpitaux publics et le temps qu'ils doivent y passer. Nous allons renforcer ce travail. Pour cela, nous travaillons avec toutes nos structures sanitaires, pour que la présence au poste des médecins soit effective, pour l'amélioration de la qualité des soins*», a-t-elle conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

J'aime lire La Semaine Africaine, votre journal

Décentralisation

Asphyxiés, les conseils départementaux lancent un appel de fonds!

La crise financière affecte, sérieusement, le fonctionnement des institutions étatiques et crée le désarroi, dans le domaine social. Pour s'en convaincre, de plus en plus, les syndicats élèvent la voix, pour exprimer des revendications sociales. Cette semaine, les présidents des conseils départementaux ont tenu, mardi 30 août 2016, une concertation, dans le cadre de leur association, dans la salle de réunion de la Préfecture de Brazzaville. Sous le patronage de leur président, Richard Eyni, président du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest. Ils ont lancé un appel lancinant, pour que les fonds budgétaires des conseils soient décaissés, afin de leur permettre de tenir leurs sessions, car depuis quatre mois déjà, ils sont privés de fonds.



Richard Eyni (Ph. d'archives)

Les collectivités locales sont en attente de jouir aussi des effets de la rupture. Hier, comptant parmi les parents pauvres des institutions de la République, elles sont devenues, dans la nouvelle République, des institutions ayant un grand rôle à jouer, dans le cadre du développement local. La Constitution du 25 novembre 2015 a élargi leur domaine de compétence. L'article 210 de la nouvelle Constitution stipule: «*Sont de la compétence des collectivités locales: la planification, le développement et l'aménagement du département; l'urbanisme et l'habitat; l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire; la santé de base, l'action sociale et la protection civile; la prévention, la réduction des risques et la gestion des catastrophes; l'environnement, le tourisme et les loisirs; le sport et l'action culturelle; l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture; l'administration et les finances; le commerce et l'artisanat; les transports; l'entretien routier; le budget de la collectivité locale. La loi détermine également le régime financier des collectivités locales, ainsi que les principes fondamentaux de la Fonction publique territoriale*».

Or, les collectivités locales (conseils départementaux, communes, communautés urbaines...) continuent d'être victimes du peu d'intérêt que leur accorde le pouvoir central. Il y a quelques jours, la plupart des mairies ont été secouées par une grève générale. Cette fois, c'est un cri du cœur qui a été lancé à Brazzaville par les présidents des Conseils départementaux, comme le rapporte le communiqué final de leur rencontre: «*Il ressort qu'au mois de mai, les conseils départementaux n'ont pu tenir leur session, faute de moyens financiers et cette situation a créé un climat délétère dans les départements. C'est pourquoi, au seuil du mois de septembre 2016, période prévue pour la tenue de la session administrative, les présidents des conseils départementaux se sont retrouvés en réunion de concertation, afin d'échanger sur la possibilité de la tenue de ladite session. Il ressort de cette concertation qu'il y a un retard de versement de dotations de quatre mois (mai, juin, juillet et août 2016). Le non-versement de ces dotations pourrait, dangereusement, compromettre la tenue de la session du mois de septembre 2016 et faire perdurer le non-paiement des charges du personnel local. En conséquence, les présidents des conseils départementaux du Congo, soucieux de l'avenir de la décentralisation et de la préservation de la paix sociale, sollicitent la bonne compréhension du gouvernement, afin que des mesures urgentes soient prises à cet effet*». Il y a lieu d'espérer que le gouvernement ne restera pas insensible à cet appel. Autrement...

Joël NSONI

Ambassade d'Italie

Condoléances du premier ministre Mouamba au peuple italien

L'Italie avait décrété un deuil, à la suite du séisme de magnitude 6,2 qui a secoué le centre de la péninsule italienne mercredi 24 août 2016. La secousse a été ressentie jusqu'à Rome. Le dernier bilan de cette catastrophe fait état de plus de 250 morts et 365 blessés hospitalisés. A Brazzaville, le premier ministre Clément Mouamba a présenté les condoléances du peuple congolais au peuple frère d'Italie, en signant mercredi 31 août le livre de condoléances ouvert à l'ambassade d'Italie.



Clément Mouamba signant le livre des condoléances, sous le regard d' Andrea Mazzella.

de compassion, de tristesse à un ami qui s'appelle l'Italie, avec qui nous avons une coopération très confiante et puissante. Et il fallait bien, en ce moment si douloureux, que nous puissions nous déplacer, ici, à l'ambassade d'Italie, pour leur exprimer cela».

Le premier ministre a précisé que l'Italie reste un grand partenaire et ce qui vient d'arriver, avec près de 300 morts, c'est un deuil très douloureux

que le Congo et son gouvernement partage. «C'est donc un geste fort d'amitié et de fraternité. Je crois que l'Italie le mérite, vue la qualité de notre coopération», a confié le premier ministre. Soulignons que peu avant lui, Pierre Ngolo, secrétaire général du P.c.t (Parti congolais du travail) a accompli le même geste, au nom de la majorité présidentielle.

Alain-Patrick MASSAMBA

Accueilli par Andrea Mazzella, ambassadeur d'Italie au Congo, le premier ministre Clément Mouamba a expliqué le sens de son geste, après signé le livre de condoléances. «Le sentiment, c'est d'exprimer, au nom du président de la République, du gouvernement et en mon nom propre, les sentiments

Kersivac (Kermesse Sida vacances)

Total E&P Congo a soutenu l'événement, pour la 10^e année consécutive

La 10^e édition de Kersivac (Kermesse Sida vacances) s'est tenue, du 22 au 28 août 2016, à Pointe-Noire, dans la commune de Tchiamba Nzassi, située dans le 7^e arrondissement de la ville océane congolaise. Environ 1 500 participants, dont des jeunes âgés de 15 à 24 ans, ont répondu à ce rendez-vous annuel qui se veut être un cadre de divertissement, de promotion de talents, d'information et de développement de compétences, de gestion de risques du V.i.h/Sida.

Pour la 10^e année consécutive, Total E&P Congo était partenaire de la Kermesse Sida Vacances. Conformément à sa politique sociale, cette société, en soutenant cette initiative, contribue à la lutte contre le Sida sur le territoire congolais, en touchant particulièrement les jeunes, constituant la population la plus vulnérable.

Organisé par l'Unité départementale de lutte contre le Sida (UDLS-CNLS), l'événement visait plusieurs objectifs, notamment celui de mettre à la disposition des jeunes des distractions saines permettant de les occuper pendant les vacances, à travers des activités ludiques et éducatives, pour améliorer leurs connaissances sur le V.i.h/Sida. Il s'est agi aussi de les aider à développer des compétences de gestion du risque lié au V.i.h, faciliter l'accès des jeunes et des adultes aux services de dépistage volontaire et de prise en charge des infections sexuellement transmissibles, comme la gonococcie et la

syphilis. Pour marquer l'événement, plusieurs stands étaient mis à la disposition du public, dans lesquels étaient proposés des animations sur le développement de compétences de gestion de risques liés au V.i.h, les projections de films documentaires, de dessins animés, dessins, jeux et activités

ludiques. En outre, une scène dédiée aux productions culturelles (spectacles, concerts, théâtres) a permis aux artistes locaux de sensibiliser la population sur le V.i.h/Sida.

Total, dans tous les pays où il opère ses activités, participe, activement, à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales. En tant qu'opérateur responsable, Total E&P Congo a mis en place une politique sociale basée sur trois axes d'intervention que sont le développement socio-économique des communautés, le développement humain et la santé.

F.G.L.

IN MEMORIAM

BALENGA Esther TSIBUA BUA

(3 Septembre 2006 - 3 Septembre 2016)

Les enfants Balenga Esther se souviennent de leur chère mère, décédée il y a dix ans, le 3 septembre 2006.

En cette date souvenir, une messe sera dite, ce samedi 3 septembre 2016, en l'église Saint Pierre Claver de Bacongo, à 6h00.

Que l'éternel l'accepte toujours dans son paradis!



F.p.a (Fondation perspectives d'avenir)

Signature d'un accord de partenariat avec le Ministère de l'enseignement supérieur

La F.p.a (Fondation perspectives d'avenir) et le Ministère de l'enseignement supérieur sont désormais liés par un accord de partenariat, en vue de mettre en œuvre une stratégie de développement des activités sur l'éducation et la formation des jeunes congolais. La signature de cet accord a eu lieu lundi 29 août 2016, au siège de la F.p.a, à Mougali, le 4^e arrondissement de Brazzaville, par Denis Christel Sassou-Nguesso, président de la F.p.a et Bruno Jean-Richard Itoua, ministre de l'enseignement supérieur, en présence de Norma Borges, ambassadeur du Venezuela, Batoura Kane Niang, ambassadeur du Sénégal, Alphonse Benjamin Loukakou, administrateur-maire de Mougali, Jean-Maurille Ouamba, vice-recteur chargé des affaires académiques de l'Université Marien Ngouabi, des personnalités politiques, des chefs d'entreprises, etc.



Pendant la signature de l'accord.

de relever le défi de former mieux et partout notre jeunesse, mais surtout de répondre aux défis de

Congolais que le président de la République, chef de l'Etat, a placé la formation et l'emploi au centre de

L'accord précise les axes d'intervention: l'amélioration du système éducatif notamment par l'intégration des T.i.cs dans l'éducation et la formation; le renforcement qualitatif et quantitatif des infrastructures et équipements d'éducation et de formation; la promotion de la performance, de l'excellence et de l'innovation dans les structures d'éducation et de formation; la promotion des études et des filières technologiques et scientifiques; le développement des relations entre l'enseignement supérieur et les milieux économiques et sociaux, notamment par

la création des filières en rapport avec les besoins du développement. «Il



L'échange des parapheurs entre Denis Christel Sassou-Nguesso (à d.) et Bruno Jean Richard Itoua.

faut que nous accomplissions la mue qui nous permettra non seulement

professionnalisation et de l'innovation. C'est pour redonner confiance aux

qualité, pour réaliser la profonde transformation qui contribuera à l'émergence et au développement du Congo», a indiqué Denis Christel Sassou-Nguesso, dans son allocution de circonstance. Il a rappelé la double ambition de sa fondation: «former des diplômés ouverts sur le monde, qui, tout au long de leur vie professionnelle seront particulièrement sensibles à l'innovation et en deviendront des ambassadeurs; susciter des vocations scientifiques, en mettant en temps réel,

nologies».

C'est dans cette perspective que le ministre Itoua a évoqué la nécessité de voir les établissements d'enseignement supérieur «se réapproprier la responsabilité première de fournir à la Nation l'élite dont elle a besoin dans tous les secteurs de l'activité nationale». Pour y parvenir, «nous avons la responsabilité d'établir des partenariats de qualité, qui doivent compléter l'effort national pour doter le Congo de cette élite». Et sans doute, la Fondation perspectives d'avenir est le partenaire qui convient, selon le ministre Bruno Jean-Richard Itoua.

Créée en 2011 par Denis Christel Sassou-Nguesso, la Fondation perspectives d'avenir est une organisation non-gouvernementale qui œuvre principalement dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et qualifiante en faveur des jeunes issus des milieux défavorisés ou des familles démunies. Plusieurs étudiants congolais ont, déjà, bénéficié des bourses de cette Fondation, tant au Congo qu'à l'étranger.



Photo de famille.

son projet, montrant ainsi sa volonté de s'appuyer sur un capital humain de

tout étudiant au contact des dernières avancées de la science et des tech-

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication)

Le patron de Talassa crée un conflit avec les principes de légalité

En réaction à la sortie médiatique de Fortuné Ghys Bemba-Dombé, directeur général du bihebdomadaire d'information générale, d'analyses et d'opinion «Talassa», sur l'affaire «groupe Talassa», pendante à la Cour suprême, le C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication) a réagi, mardi 30 août 2016, à travers une mise au point lue par Théophile Miettlet Likibi, secrétaire administratif par intérim du conseil.

Dans sa mise au point, le C.s.l.c précise qu'au plan juridique, il n'existe pas de conflit de quelque nature que ce soit, entre le promoteur du groupe de presse Talassa et le président Philippe Mvouo. «Le point de presse de Talassa, vous le présumiez certainement, ne peut pas polluer l'opinion de mensonges, de contrevérités, de désinformation, de diffamation gratuite sans une réaction, somme toute, mesurée du conseil. Que le conseil soit boudé, contesté et même renié par les professionnels de l'information et de la communication, cela peut se comprendre, car il n'est pas évident que le travail de régulation qu'il accomplit puisse être bien compris, bien apprécié pour trouver soutien de leur part», a précisé Théophile Miettlet Likibi. Pour le conseil, le procureur de la République avait été induit en erreur, par le groupe de presse Talassa, en lui établissant, en 2001, un certificat de déclaration sur la base d'un faux document. Confus, «le patron du groupe de presse Talassa s'agite, en créant, dans la confusion totale, un conflit avec les principes de légalité. Cela est attesté sur requête du conseil: le certificat de déclaration n°1359 du 30 novembre 2011, délivré par le procureur de la

République près le Tribunal de grande instance de Brazzaville a été annulé en 2014, pour motif de l'inobservation des articles 4 et 35 de la loi du 12 novembre 2001, sur la liberté de l'information et de la communication. En effet, le concept de groupe de presse est et demeure à ce jour, inexistant en droit congolais», a fait savoir le secrétaire général par intérim. A ce titre, «la délivrance de ce certificat à un groupe de presse était illégal. Cette attestation crée un imbroglio juridique, en ce qu'il s'est transformé en certificat. C'est autant dire que le procureur de la République avait été induit en erreur par le groupe de presse Talassa, en vue d'obtenir le certificat de déclaration à base d'un faux document en 2001», a-t-il révélé. Par conséquent, le conseil a dénoncé l'usage du faux. «Le conseil, en tant que régulateur des médias, a la mission de veiller à la légalité et d'assainir le paysage médiatique. C'est pourquoi il avait fait un recours gracieux en annulation de ce certificat, de sorte que l'autorité qui avait pris la décision, l'annule elle-même. C'est ce qui a été fait en 2014. Il s'agit d'un contentieux contre un acte administratif et non entre deux personnes morales ou physiques. En réaction à cette



Théophile Miettlet Likibi, pendant la mise au point.



Une vue des journalistes

décision, le groupe Talassa a réagi au niveau de la Cour suprême. C'est donc un contentieux subjectif. A ce niveau, la Cour suprême a annulé la décision du procureur de la République, pour un seul et unique motif de manque de motivation. En même temps, la Cour suprême a donné la possibilité au conseil de se rétracter, en application des articles 138 de la loi n°51-83 du 21 avril portant code de procédure civile, commerciale, administrative et financière dans les suivants: Lorsqu'une erreur matérielle a exercé une influence

sur le jugement de l'affaire. Ce qui est le cas d'espèce; lorsque la décision a été rendue sur une pièce fautive. Ce qui est encore le cas de figure; lorsqu'une partie a été condamnée faute de présenter une pièce décisive qui était retenue par l'adversaire. Ce qui est malheureusement le cas de figure encore», a-t-il fait savoir. L'affaire reste donc encore au niveau de la Cour suprême, après la demande de rétractation du conseil.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Célestin Mpiaka, héritier des terres Mpiaka Batéké de Mfoa, à Brazzaville

«Les terres Mpiaka Batéké de Mfoa m'appartiennent et je ne céderai pas aux intimidations»

Le 20 août dernier, la famille de Célestin Mpiaka, héritier des terres Mpiaka Batéké de Mfoa, a été victime, chez elle, dans l'enceinte de leur territoire du Mont-Barnier, dans l'arrondissement 7 Mfilou, à Brazzaville, d'une agression suivie d'arrestations arbitraires, par des occupants «anarchiques» de sa terre, en complicité avec quelques agents de l'ordre public. Au Congo, les propriétaires terriens ont été réhabilités dans leur droit de propriété par la Conférence nationale souveraine de 1991. La convoitise des terres appartenant à cette famille, par ceux qu'elle qualifie «d'envahisseurs», serait à l'origine de cette brutalité. Réagissant à cet effet, dans l'interview qu'il nous a accordée, le propriétaire terrien Célestin Mpiaka fait savoir qu'il portera plainte à la justice, pour cette agression et il ne cédera pas aux intimidations, car les terres Mpiaka Batéké de Mfoa lui appartiennent.

* Monsieur Mpiaka, vous avez eu ardemment besoin de rencontrer la presse, pourquoi?

** J'ai eu besoin de la presse, pour exprimer mon mécontentement et ma colère face aux Congolais qui ne respectent pas les décisions de justice et, par extension, les lois de la République. J'ai eu des contentieux avec plusieurs familles, notamment les familles Nkami, Moulomba, Grâce, Tsouba, Moumvouka, Ndandou Georges, Nganga Victor, Ngonzi, Bansimba Pauline, Nkassa, etc., à propos de nos terres Mpiaka Batéké de Mfoa, dont elles se sont accaparées. Ces familles, qui ont profité de notre générosité, en leur permettant de vivre dans nos terres, se sont employées à vendre des parcelles de terrain, sans en avoir reçu mandat des ayants droit que nous sommes. Sur ces entrefaites, nous nous sommes plaints au tribunal. Malgré la longue durée de l'instruction, finalement la justice de notre pays a délibéré en notre faveur, sur ordonnance n°1226 du 17 décembre 2014. Malheureusement, ces mêmes familles, ne respectant la décision de justice, ont fait irruption, avec l'aide de la police militaire, dans nos terres situées à Mont-Barnier, le 20 août dernier, chassant manu militari les membres de ma famille, saccageant les habitations, traînant certains à la Z.a.b. (Zone autonome de Brazzaville) et d'autres au Poste de sécurité de la police du quartier La Frontière.



Célestin Mpiaka.

* Que comptez-vous faire maintenant?

** D'abord, j'attire l'attention de tout le monde que les terres Mpiaka s'étendent de la forêt de l'Orstom jusqu'au-delà de la Case Barnier. Les propriétaires terriens avec qui nous sommes frontaliers sont, entre autres: Ibalico, Diaboua, Ibouritso (Mfilou)... Ceux qui me combattent, ce sont des esclaves venus de loin. Peut-être de la RD Congo. Que ferai-je maintenant? Je sais compter sur notre justice. Je vais de nouveau saisir la justice. Je ne céderai pas aux intimidations de ceux qui ne pourront jamais produire une preuve de possession d'une motte de terre quelconque. Les terres nous appartiennent.

Propos recueilli par Marcellin MOUZITA-MOUKOUAMOU

P.f.d.e (Projet forêt et diversification économique)

Appuyer les producteurs traditionnels de miel, pour améliorer leur production

La convention signée par le P.f.d.e et le Centre de valorisation des produits forestiers non-ligneux a pour objet de renforcer les capacités des populations, dans la gestion participative des forêts, en mettant en place des microprojets alternatifs de production et de commercialisation du miel de qualité, ainsi qu'une gestion durable et rationnelle des ressources forestières. D'une durée de 12 mois, elle est soutenue par un budget de 250 millions de francs Cfa. le document a été paraphé par Francis Thedy Adoua Ndinga, directeur du centre de valorisation des produits forestiers non ligneux et Joachim Kondi, coordonateur du P.f.d.e.



Francis Thedy Adoua Ndinga et Joachim Kondi signant le document.

Le gouvernement a décidé, en effet, d'accompagner certaines activités génératrices de revenus, pour contribuer à réduire la pauvreté en zone rurale et à conserver la biodiversité forestière, dans le cadre de la diversification de l'économie nationale et de l'appui aux communautés locales et aux populations autochtones. Aujourd'hui, l'exploitation des produits forestiers non-ligneux constitue une source importante de revenus, en même temps qu'elle représente un grenier pourvoyeur d'emplois non seulement pour les communautés locales et les populations autochtones, mais aussi pour les acteurs économiques évoluant dans les filières des produits forestiers non-ligneux.

Pour que les communautés locales et les populations autochtones tirent un maximum de ressources nécessaires à leur existence, les deux partenaires ont jugé utile de signer un partenariat, afin de mettre à la disposition des bénéficiaires quatre ruches, pour chaque ménage, sur les 625 que cible le projet, soit un total de 2.500 ruches. Pour leur encadrement, il est prévu un volet de renforcement des capacités sur les techniques apicoles et sur l'organisation d'un budget, afin de faire le suivi de cette exploitation apicole. Le Centre de valorisation des produits forestiers non-ligneux se chargera d'assurer l'organisation et le suivi technique des activités de production, d'exploitation et de

commercialisation. Dégageant l'intérêt de cet accord, Pierre Taty a déclaré: «La signature de cette convention démontre que les engagements pris par le gouvernement de la République, dans le cadre du P.n.d (Plan national de développement) 2012-2016, pour appuyer les communautés locales et les populations autochtones, dans la mise œuvre des activités génératrices de revenus, restent une priorité, tout comme la volonté de sortir ces populations de la précarité, en renforçant la gestion participative des forêts, à travers la mise en œuvre des micropro-

jets. C'est pourquoi, nous saluons cette initiative et encourageons leurs promoteurs». Le directeur de cabinet a encouragé les deux partenaires à tout mettre en œuvre, pour atteindre les objectifs découlant de cette convention, dans les délais impartis, pour le bien des communautés locales et les populations autochtones de notre pays. Le projet va très bientôt démarrer et la sélection des ménages être effectuée. La production du miel est estimée à environ 15 Kg par ruche.

Philippe BANZ

Remerciements

MM. Joseph Mfouanasi, Alphonse Loubidika et toute la famille Kitiounga remercient les amis et connaissances pour leurs soutiens multiformes, lors du décès de leur soeur Pauline Bazoungana (veuve Mouzita), le vendredi 19 août



2016 au C.h.u. de Brazzaville. Dieu a donné, Dieu a repris.

Coup d'œil en biais

La vie en forêt et les effets néfastes de la rumeur: un calvaire

Grâce à la D.n.r (Dynamique pour la nouvelle République), une cinquantaine de jeunes sont sortis des forêts du Pool où ils s'étaient réfugiés, après l'événement de l'attaque des quartiers Sud de Brazzaville, dans la nuit du 3 au 4 avril 2016. Certains d'entre eux ont fait le témoignage de leur vie en forêt: un calvaire qu'ils ne pensent ne plus jamais retrouver. Voici deux témoignages recueillis à Kinkala, le mercredi 30 août dernier: Christian Filankembo, alias «Cowboy»: «C'est vraiment par la grâce de Dieu que nous avons survécu jusqu'à ce jour. Tout nous manquait en forêt. Pour manger, il fallait aller tendre des pièges ou cueillir des fruits. C'a été difficile pour nous, surtout quand il pleuvait. Depuis longtemps, j'avais manifesté le désir de sortir. Mais, il manquait quelqu'un pour nous rassurer et garantir notre sortie. Comme j'ai retrouvé la vie normale, je vais, maintenant, m'orienter dans des projets qui me permettront d'avoir de quoi nourrir ma famille et payer la scolarité de mes enfants».

Jean Matou alias «Ntoulou-mbambi»: «Il est difficile de vivre en forêt. Nous étions exposés aux maladies. Mon appareil téléphonique était déchargé et il était difficile de rentrer en communication avec ceux qui sont restés au village. Et puis là-bas, on nous abreuvait de rumeurs, qui ne nous donnaient pas le courage de sortir. Pour manger, il fallait faire quelque chose, c'est-à-dire tendre des pièges ou aller faire la pêche. Je suis resté un mois durant avec une même tenue».

Commerce de charbon de bois interdit dans le Pool

Soupçonné d'être le trafic par lequel s'alimentent les groupes armés réfugiés dans les forêts du Pool, sous la mouvance du pasteur Ntumi, le commerce du charbon de bois n'est plus autorisé par la police qui a procédé à la mise en fourrière de beaucoup de camions chargés de sacs de charbon au pont du Djoué et dans les quartiers Sud de la capitale Brazzaville. Aucun communiqué officiel n'a été publié à ce propos, mais selon des témoignages, la police met en fourrière tout véhicule transportant des sacs de charbon. Car ce commerce permettrait au pasteur Ntumi, qui est sous le coup d'un mandat d'arrêt et qui est toujours réfugié dans les forêts du Pool, de pouvoir gagner de l'argent pour subvenir à ses besoins. Mais, les commerçants se livrant au commerce du charbon avouent n'avoir aucun lien avec le pasteur Ntumi ni avec les ninjas comme on les accuse. Certains craignent que l'interdiction du commerce de charbon ne jette au chômage de nombreuses personnes vivant de cette activité qui a toujours existé bien avant le phénomène Ntumi.

Le malheur des riverains de l'avenue Mgr Mbemba à l'abandon à Mfilou perdue

Les riverains de l'avenue Théophile Mbemba, située dans le septième arrondissement Mfilou-Ngamaba, à Brazzaville, vivent le calvaire de la dégradation de leur avenue. Bretelle de la route allant du rond-point La Frontière au siège de la mairie de Mfilou, qui traverse le quartier Mahité, l'avenue Théophile Mbemba n'existe plus que de nom, à cause de sa dégradation épouvantable. Tous les ouvrages réalisés par la société Socofran se sont détériorés, sous l'effet de l'érosion. Plusieurs maisons ont été emportées et d'autres sont menacées par l'érosion, si rien n'est fait, avec la prochaine saison des pluies. La progression du ravin d'une grande profondeur qui s'y est formée avance maintenant vers le C.e.g de Mfilou, dont le bâtiment administratif est dangereusement menacé. Malgré les reportages des médias, montrant l'état de dégradation avancée de ce tronçon, qui est un raccourci menant vers l'hôpital de l'Amitié Congo-Chine, les pouvoirs publics ne bougent pas. Pourtant, le président de la République avait demandé au gouvernement de profiter de la saison sèche pour faire les travaux nécessaires, afin de se prémunir contre les érosions. Du côté de Mpila centre-ville, les travaux sont en cours. Mais, dans les quartiers populaires, on ne voit rien venir. Outre l'avenue Théophile Mbemba, il y a également l'avenue Nganguélé, reliant la mairie et la gare ferroviaire PK Mfilou. Les travaux de bitumage de ce tronçon routier, long d'au moins de 2 km, avaient été abandonnés en 2013, la veille de l'arrivée du président de la République chinoise au Congo. Là aussi, les caniveaux se détériorent. Avec le début des pluies, les habitants craignent pour leurs maisons.

Un couple du troisième âge privé d'eau potable à Madingou

Si la municipalisation accélérée a donné le sourire aux habitants de Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, il y en a qui en sont malgré tout victimes. Au quartier Capable, un couple du troisième âge se trouve privé d'eau potable depuis presque six mois, à cause des travaux de construction de la route goudronnée qui passe devant son domicile, situé sur l'avenue de l'Amitié, qui ont endommagé le tuyau de son branchement. Les démarches, pour la réhabilitation du réseau, sont restées vaines, car la S.n.d.e (Société nationale de distribution d'eau) refuse de supporter la pose d'un nouveau branchement d'environ 100 mètres à peine.

Dramatique déraillement d'un train-marchandises dans le Mayombe

Mardi 16 août 2016, un train marchandises en provenance de Pointe-Noire, a déraillé entre les gares de Bilala et Bilinga, dans le district de Mvouti (département du Kouilou). Bilan: trois morts sur le champ. Il s'agit de trois convoyeurs de marchandises, coincés par des sacs de ciments. Leurs corps ont été déposés à la morgue municipale de Pointe-Noire. Plusieurs wagons sont tombés, aussi dans un ravin. La défectuosité de la voie ferrée serait la cause de cet accident ferroviaire. La circulation avait été interrompue pendant plusieurs heures, avant de reprendre normalement.

Département du Pool

Une cinquantaine de jeunes sortis volontairement des forêts, grâce à l'action de la D.n.r

Une cinquantaine de jeunes ex-combattants, sortis volontairement des forêts, grâce à une initiative de Denis Christel Sassou-Nguesso, député élu à Oyo (département de la Cuvette) et parrain de la D.n.r (Dynamique pour la nouvelle République), ont reçu des kits de réinsertion sociale, composés de matériels aratoires et d'une modeste enveloppe financière dont le montant n'a pas été révélé. La cérémonie de remise de ce don s'est déroulée, mercredi 31 août 2016, dans les jardins de l'hôtel de ville de Kinkala, communauté urbaine et chef-lieu du département du Pool, sous le patronage du préfet, Jean-Michel Shanga. En présence de l'administrateur-maire, Anne-Marie Malonga, et des autorités civiles et militaires locales. Le don a été remis par Jean-François Kando, coordonnateur national de la D.n.r, à la tête d'une importante délégation de cette plateforme qui regroupe plusieurs associations et personnalités soutenant l'action du président de la République Denis Sassou-Nguesso.

Les ex-combattants sortis des forêts du Pool, après les multiples appels des pouvoirs publics et des forces vives de la Nation, ont reçu des kits de réinsertion socio-professionnelle composés de matériels aratoires (brouettes, houes, coupe-coupe, haches, pèles, râtaux, etc), des mains du coordonnateur national de la D.n.r, sous l'animation du groupe folklorique Kihouissa (Entente). Quatre allocutions ont été prononcées au cours de la cérémonie. Le coordonnateur départemental de la D.n.r du Pool, Cyr Ghislain Soungoua a prononcé le mot de bienvenue. Il a indiqué que «la stabilité est le gage sûr de tout développement». «Aussi, chacun doit-il travailler à la page de paix, tout en se débarrassant des ferments qui peuvent annihiler sa pérennisation. Il s'agit de faire une rupture avec l'incivisme, les mentalités d'assister et de profiteurs et par conséquent de s'approprier des comportements sains garantissant l'éclosion du vivre ensemble dans notre département», a-t-il poursuivi.

Christ Davin Filankembo a, ensuite, donné lecture du message d'engagement des ex-combattants: «Nous, les ex-combattants du département du Pool, remercions de tout cœur l'initiateur de cette œuvre salutaire qui voit le jour ce mercredi 31 août 2016. J'ai cité l'honorable Denis Christel Sassou-Nguesso, encore grand merci, car ce jour représenté, pour nous, un jour de renaissance... Nous profitons, ici, pour lancer un appel à nos frères qui hésitent encore de sortir des forêts, de nous rejoindre, de rentrer au bercail, car nous ne sommes pas morts, au contraire nous sommes correctement pris en charge, dès notre arrivée à Kinkala par la D.n.r, afin que nous puissions, tous, contribuer au rétablissement de la paix dans notre cher département, la paix gage du développement».

Prenant acte de l'engagement des ex-combattants, le coordonnateur national de la D.n.r, Jean-François Kando, a indiqué qu'«au nom de l'honorable Denis Christel Sassou-Nguesso, parrain de la D.n.r, principal initiateur de la démarche salvatrice qui aboutit, aujourd'hui, à la «démobilisation volon-

taire d'une cinquantaine de nos jeunes compatriotes ici présents qui, après avoir momentanément tourné le dos à la mère patrie, ont accepté de rejoindre le camp de la paix, nonobstant les manœuvres dilatoires et les intimidations orchestrées par ceux qui ont fait de la situation du Pool un fonds de commerce et qui mettent tout en œuvre pour faire échouer toute initiative tendant à la normalisation dans ce département longtemps meurtri». Jean-François Kando a aussi rappelé comment est née cette initiative. «Le processus qui connaît son couronnement ce jour 31 août 2016, ici à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, a commencé il y a plus d'un mois, lorsque notre délégation, chargée de vulgariser le discours d'investiture du président de la République, a posé ses valises ici, le 22 juillet dernier. C'est à cette occasion que certains frères



Les responsables de la D.n.r encadrés le préfet et l'administrateur-maire de Kinkala.

ayant participé à notre causerie citoyenne, convaincus de la sincérité des propos sur la paix et le vivre ensemble prononcés par le père de la Nation, le 16 avril 2016, se sont spontanément rapprochés de nous, pour se porter volontaires, en vue de créer les conditions d'un dialogue fécond entre ces désormais ex-combattants et la direction de la D.n.r en passant par l'intermédiaire des forces de défense et de sécurité basées dans le Pool. C'est cette synergie positive qui nous a permis d'aboutir à ce résultat très encourageant qui va, très certainement, constituer un exemple que vont suivre ceux qui hésitent encore», a-t-il indiqué.

Pour sa part, le préfet Jean-Michel Shanga a vivement rassuré les jeunes encore dans les forêts, de sortir et retrouver une vie normale. Car, il y a des jeunes qui ne comprennent pas ce message ou qui ont peur pour leur vie et qui continuent à demeurer dans les forêts. Pour se faire comprendre, le préfet s'est même permis de faire une confidence: «Le pré-

sident de la République, Denis Sassou-Nguesso, je le dis ici solennellement, peut-être que je n'ai pas le droit de mettre à votre disposition une telle confiance, mais je vous le dis. Le président m'a dit: Monsieur le préfet, jamais, jamais que le sang d'un jeune du Pool coulera sous mon ordre. Dites-le aux jeunes du Pool: je ne veux pas qu'après mon exercice que le Pool me montre du doigt: voilà l'homme qui tuait nos enfants». Rappelons qu'au terme de ces allocutions, un ex-combattant a remis symboliquement au coordonnateur national de la D.n.r, une grenade, pour marquer leur volonté de tourner le dos à la violence. En tout cas, cette initiative est la première du genre, depuis l'attaque du 4 avril contre les quartiers Sud de Brazzaville. Il faut souhaiter que d'autres organisations emboîtent le pas à la D.n.r, pour que tous les jeunes encore dans les forêts du Pool, puissent sortir, sans tarder, et retrouver une vie normale.

Pascal-Azad DOKO

Assemblée nationale

Bertrand Cochery entend redynamiser l'amitié parlementaire avec le Congo

Le président l'assemblée nationale, Justin Koumba, a reçu en audience, vendredi 26 août 2016, dans son cabinet de travail, sis au palais des congrès, à Brazzaville, Bertrand Cochery, nouvel ambassadeur de France en République du Congo. Le diplomate français a rencontré le président de l'assemblée nationale pour lui présenter ses civilités et s'entretenir avec lui, sur les relations entre les parlements des deux pays.

Au sortir de l'audience avec le président de l'assemblée nationale, Bertrand Cochery a résumé à la presse, le sens de sa démarche et l'entretien qu'il a eu: «J'ai tenu, dans le cadre de mes premiers cycles de contacts, à rendre une visite au président de l'assemblée nationale. D'abord, pour rendre hommage au rôle du parlement dans le fonctionnement des institutions, ainsi que son poids dans la démocratie. Car, il ne peut pas y avoir de démocratie vivante qui ne soit pas incarnée par les élus du



Bertrand Cochery et Justin Koumba.

peuple. J'ai tenu également à rendre cette visite, parce qu'il y a une tradition d'amitié parlementaire entre la France et le Congo. Le but de ces échanges, c'est de voir comment on pourrait, dans les mois à venir, reprendre le rythme des échanges qui peuvent porter sur les visites de groupes d'amitié des parlementaires et des missions des administrateurs de l'as-

semblée nationale française qu'ils peuvent réaliser ou les accueils qu'ils peuvent faire en faveur des administrateurs de l'assemblée nationale congolaise. C'est important, parce que tout travail préparatoire dans le cadre des sessions budgétaires et ordinaires mobilisent beaucoup de techniques».

Cyr Arnel YABBAT-NGO



airtel

 money

TES PAIEMENTS ULTRA RAPIDES
 CHEZ CASINO, PARK'N'SHOP,
 LES STATIONS TOTAL...
 AVEC TA CARTE OU
 TON STICKER AIRTEL MONEY.

En plus, **gagne 10%** de bonus
 en crédit à chaque paiement!

Compose *128*2#



**Après les J.m.j (Journées mondiales de la jeunesse)
Cracovie 2016**

**La délégation congolaise est
rentrée au bercail au grand complet**

Les Journées mondiales de la jeunesse (la 31^{ème} édition de Cracovie 2016) ont pris fin le dimanche 31 juillet, après la messe pontificale présidée par le Pape François, avec la participation des milliers des jeunes venus du monde entier, au Campus misericordiae, à la périphérie de Cracovie (Pologne), ville hôte de ce grand rendez-vous mondial. Le Congo, notre pays, n'a pas manqué à ce meeting international. Il a été représenté par une délégation de 45 personnes de tous les diocèses du Congo dont deux évêques, NN.SS. Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) et de la C.e.p.e.j (Commission épiscopale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse), chef de délégation et Yves Marie Monot, évêque de Ouessou, président de la Commission épiscopale pour l'apostolat des laïcs, 11 prêtres et de nombreux laïcs dont un jeune couple. Le séjour a commencé dans le diocèse de Tarnov, qui a réservé un accueil



La délégation congolaise aux Jmj 2016.

très chaleureux aux jeunes congolais accompagnés du père Mathias originaire de ce diocèse (actuellement à la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde, dans l'archidiocèse de Brazzaville, pour l'apprentissage de la langue), puis à Cracovie pour la catéchèse et la rencontre avec le Pape. Sur le chemin du retour de Pologne, la délégation congolaise a fait un passage à Rome (Italie) où elle a participé à l'audience papale, dans la salle Paul VI, du mercredi 3 août 2016. Aux jeunes du monde rassemblés par milliers, le Pape François a dit de ne pas avoir peur de se donner

au Christ et de témoigner leur foi chrétienne. Ayez confiance d'offrir au Seigneur tous vos problèmes et même vos faiblesses! Les jeunes congolais, comme les jeunes du monde entier qui ont participé aux J.m.j de cette année sont rentrés au pays le jeudi 4 août soir, comme les ambassadeurs de la miséricorde, semeurs de joie, apôtres de l'espérance, selon les mots du Saint-Père, le Pape François. Au revoir Cracovie, les prochaines J.m.j auront lieu en 2019 à Panama (Amérique centrale) a annoncé le Pape François à la fin de la messe.

Abbé Brice Armand IBOMBO

OFIS SECURITY SYSTEMS

La haute sécurité contre le cambriolage

OFIS, votre expert en Alarme anti-intrusion

Protégez vos biens et sécurisez votre activité !

Pointe-Noire : 319, Avenue Charles De Gaulle
Brazzaville : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

t.: (+242) 01 600 0000

Basilique Sainte Anne du Congo

**Ancien vice-président du conseil paroissial,
Jean Habib Awassi a fêté ses 80 ans**

C'est dans l'intimité familiale et amicale que Jean Habib Awassi, ancien vice-président du conseil pastoral paroissial et ancien vice-président du comité Saint-Anne, a rendu grâce à Dieu pour ses 80 ans d'âge, le samedi 13 août 2016, en la basilique Sainte Anne du Congo, au cours d'une messe célébrée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, qui était entouré des abbés Mesmin Prosper Massengo, secrétaire général de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique Centrale), Armand Kiyindou, recteur de la basilique Sainte Anne du Congo et de quelques prêtres, dans une animation assurée par la chorale Les Piroguiers du Congo.



Jean Habib Awassi accompagné de ses descendants.

Dans son homélie tirée de la lettre de Saint Paul apôtre aux Colossiens (1,12-17) et de l'évangile de Saint Luc (1,39-56), l'abbé Armand Kiyindou a invité le peuple de Dieu à plus d'amour, d'humilité et de convivialité qui constituent les éléments du code de bonne conduite dans une société. «*Choisis par Dieu, nous sommes appelés à cultiver les vertus de bonté, de tendresse, de douceur, d'amour tout court*», a-t-il dit. «*L'expérience vécue par M. Jean Habib Awassi nous laisse un message d'amour en nous contentant des privilèges que Dieu nous a donnés*», a-t-il poursuivi. Magistrat de son état, a-t-il dit, la vie de M. Jean Habib Awassi a fonctionné comme une balance qui analyse et donne son avis. Comme Marie lors de sa visite à Elisabeth, M. Awassi glorifie l'Eternel de cette grâce autour de lui et il lui reste très reconnaissant, a-t-il conclu. Pendant cette action de grâces, un des petits-fils a pris la parole,

au nom de la famille, pour remercier les participants à la messe, pour leurs prières et a pris rendez-vous dans dix ans, pour commémorer les 90 ans de son «pépé». Dans son témoignage livré au cours de la messe, M. Georges Mabona, compagnon de l'heureux jubilaire, a comparé M. Habib Awassi à un corossol à l'enveloppe hérissée de pointes et renfermant une pulpe rafraî-

chissante et délicate. C'est dire que Jean Habib Awassi est plein de bonté et de tendresse et demeure constant dans ses actes. Par son esprit de bonté, Habib a sorti l'un de leurs amis d'enfance de nationalité centrafricaine nommé Liboussou de son isolement à Brazzaville, en

l'adoptant dans leur milieu scolaire. Bien d'autres encore sont sortis de la détresse à l'initiative de Jean Habib Awassi, a-t-il conclu. Un apéritif a été offert dans les jardins de la basilique Sainte-Anne du Congo pour clôturer la cérémonie.

Xavier MPOUGALOGUI

**Calendrier de la Conférence épiscopale du Congo
Année pastorale 2016-2017**

- Du 10 au 16 octobre 2016: 45^{ème} assemblée plénière au Cio (Centre interdiocésain des Œuvres) à Brazzaville.
- 16 octobre 2016: messe de clôture de l'assemblée plénière et accueil du nouveau nonce, Mgr Francisco Escalante Molina, en la basilique Sainte Anne du Congo.
- Du 24 au 30 octobre 2016: 25^{ème} anniversaire de l'Ucac (Université catholique d'Afrique centrale), à Yaoundé au Cameroun.
- 20 novembre 2016: clôture du jubilé de la miséricorde, à Rome, en Italie.
- Du 28 novembre au 4 décembre 2016: retraite spirituelle, à Liambou (Pointe-Noire).
- Du 24 au 30 avril 2017: session pastorale, au Cio, à Brazzaville.
- Juillet 2017: XI^{ème} assemblée plénière de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale) à Yaoundé au Cameroun.

Autres événements

- Du 9 au 15 septembre 2016: congrès africain sur la Divine miséricorde à Kigali, au Rwanda.
- Du 17 au 23 octobre 2016: conseil permanent de l'Acerac, à Ndjamen, au Tchad.
- Vendredi 24 janvier 2017: cérémonie d'échange des vœux des Commissions épiscopales au Cio.

Diocèse de Nkayi

**Célébration du cinquième
anniversaire de la paroisse Sainte
Bernadette de Madingou-gare**



La nouvelle cloche de l'église.

Jadis annexe de la paroisse Saint Michel de Madingou-poste, la paroisse sainte Bernadette de Madingou-gare a été décrétée paroisse autonome, par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, suivant le décret n°008/Mdn du 15 août 2011. Pour des raisons liées à l'organisation, le cinquième anniversaire de cette paroisse sera célébré le dimanche 2 octobre 2016 à 9h 30, au cours de la célébration eucharistique présidée par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi. A cette occasion, l'évêque du lieu procédera à la bénédiction de la nouvelle cloche et au lancement du deuxième module des travaux de construction du nouveau presbytère.

Puisse le Seigneur, par l'intercession de Sainte Bernadette Soubirous, sainte patronne de cette paroisse, accompagner et soutenir toutes les initiatives en vue de la réussite des festivités de cet anniversaire!

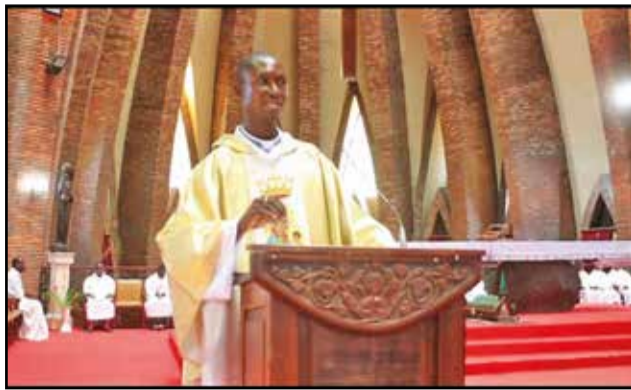
Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'équipe presbytérale:

- Abbé Placide Youlou (curé): (00242) 04-451-25-91 (00242) 06-655-67-82**
- Abbé Joseph Mbéri (vicaire): (00242) 06-659-93-61**

Basilique Sainte Anne du Congo

Messe des prémices de l'abbé Davy Hugues Bekel

Ordonné le samedi 25 juin 2016, dans la paroisse Cœur Immaculé de Marie de Souanké (département de la Sangha), par Mgr Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, l'abbé Davy Hugues Bekel est le premier prêtre originaire de Souanké et le quatrième originaire de la Sangha. Dimanche 7 août 2016, il a célébré sa messe de prémices en la basilique Sainte-Anne du Congo, à Brazzaville. Entouré de l'abbé Armand Kiyindou, curé-recteur de ladite basilique, et de bien d'autres confrères prêtres, l'abbé Davy H. Bekel a exhorté le peuple de Dieu sur le thème: «La foi et la fidélité au Seigneur».



L'abbé Davy Hugues Bekel célébrant sa première messe en la basilique Sainte Anne du Congo.

Parmi les participants à la messe des prémices de l'abbé Davy Bekel, il y avait des religieuses, des séminaristes, Dambert René Ndouane, ancien premier vice-président de l'assemblée nationale, le sénateur Daniel Abibi, Guy Firmin Ockobong, ambassadeur du Congo en Angola, le colonel Rémy Ayayos et bien d'autres personnalités, des membres de sa famille, quelques chrétiens de Ouesso, Pokola et Ngombé. Le tout dans une animation liturgique de la chorale Les Huerfanos d'Auxane. Pendant l'homélie, s'appuyant

sur les lectures du jour, l'abbé Bekel a exhorté le peuple de Dieu sur le thème de «la foi et la fidélité au Seigneur». Il a actualisé cette parole pour le peuple chrétien venu l'écouter: se faire un trésor inépuisable dans les cieux. Avoir foi en Dieu, c'est se tourner vers Jésus-Christ et lui rester fidèle, lui l'unique vrai trésor, sur qui doivent reposer notre cœur et tout notre être. Pas seulement dans un homme, sujet de la finitude humaine. Pas sur de l'argent trompeur, bon maître, mais mauvais serviteur, le pouvoir, le tribalisme et la division: non! Pas sur des chemins et des lieux sectaires,

obscur et ténébreux, peccamineux et sanguinaires. Parce que tout cela est terrestre, éphémère, exposé aux voleurs, à la termites qui ronge, donc à la vanité, à la destruction. Car, dit-il en ndjèm: «Kòm yahbé i shi!», ce qui signifie: «Ce qui est éternel n'est pas de ce monde». «Vanité des vanités, tout est vanité!» (Eccl 2). Pertinent et éloquent, l'abbé Bekel a ému son auditoire, surtout lorsqu'il a entonné la préface en latin, à la surprise des jeunes et à la joie

des anciens. Il a remercié les participants venus nombreux et a demandé la prière de chacun pour son ministère presbytéral qui ne fait que débiter. Après la messe, avant et pendant l'apéritif qu'il a offert à ceux qui sont venus l'assister, dans la cour du presbytère, l'abbé Davy H. Bekel s'est adonné aux prières de bénédictions des personnes et des sacramentaux.

Victor GUEMBELA
(Correspondant à Ouesso)

XXIII^{ème} dimanche du temps ordinaire-C-

«Dieu ne refuse pas l'Esprit Saint à ceux qui le lui demandent»

Textes: Sg 9, 13-18; Ps 89 (90); Phil (versets) 9-10. 12-17; Lc 14, 25-33:

La Parole de Dieu qui nous est proposée ce dimanche est tellement dense de significations qu'il peut nous être difficile, dans l'immédiat, d'en tirer ce qu'il nous faut pour notre méditation. Mais nous allons nous y appliquer, en souhaitant toujours que l'Esprit Saint lui-même nous guide.

Outre cette densité de sens, il nous faut reconnaître que certains termes employés, particulièrement par l'évangile, peuvent nous faire peur ou même nous induire en erreur. C'est le cas du verbe haïr, détester (miseô, en grec) appliqué aux parents (père, mère, femme, enfants, frères et sœurs), jusqu'à sa propre vie (Cf. 14,26). A la suite de la traduction liturgique, nous allons opter pour le verbe préférer. Pour être disciple du Christ, il faut le préférer par rapport à ses parents ou à soi-même. L'enseignement de Jésus que nous propose l'évangile de ce dimanche, par ailleurs, porte sur le renoncement à ses parents, à soi-même et à ses biens (14, 15.33). C'est un enseignement qui est destiné à des foules nombreuses qui marchent avec Jésus (14,25). Personne ne doit donc se sentir exclu. Depuis 9,51, en effet, Jésus a initié sa marche résolue en direction de Jérusalem. C'est au long de ce chemin qu'il donne diverses instructions à ceux qui le suivent. A cette étape du chemin, il s'agit de l'instruction sur le renoncement. Ce renoncement se présente comme radical, parce qu'il concerne aussi bien des êtres chers que soi-même; là où se trouve l'enjeu de toutes les affections. Les biens ne sont pas non plus exclus de la liste. Il arrive bien qu'ils alimentent un tant soit peu l'amour de soi.

L'honneur des parents occupe la quatrième place parmi les commandements du décalogue: «Honore ton père et ta mère, afin d'avoir longue vie sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu» (Ex 20,12; Cf. Dt 5, 16). Honorer ses parents est donc inscrit dans la volonté de Dieu. La morale chrétienne, en outre, a une acception très large de la catégorie de parents (Cf. Catéchisme de l'Eglise Catholique, n. 2199).

Au demeurant, en posant la préférence du Christ que le disciple doit avoir par rapport à ses propres parents, l'évangile semble aller à l'encontre d'un commandement prescrit par Dieu Lui-même. Mais en réalité, il n'en est pas ainsi, il veut plutôt redimensionner jusqu'à nos affections les plus senties, les plus chères; celles qui engagent les parents les plus proches. L'évangile, à vrai dire, veut ramener toute affection au premier amour: l'amour de Dieu qui est au-dessus de toute chose. C'est le premier commandement du décalogue, que l'enseignement du Deutéronome cherchera à expliciter (Cf. Dt 6,4-9) et que l'évangile synthétisera, en lui adjoignant le commandement de l'amour du prochain (Lc 10,25-28). Jésus devient l'absolu à partir duquel se juge tout amour, à partir duquel tout amour trouve sens, au risque d'être un faux amour. Cela, seul le Fils de Dieu peut l'exiger. Ainsi, les disciples expérimentent qu'ils ne doivent pas suivre leur maître de façon quelconque. Les martyrs manifesteront que pour l'amour de Dieu, même sa propre vie peut être vouée à la mort. C'est à une telle radicalité que porte l'acte de foi, l'adhésion à Jésus Christ.

Mais il n'y a pas que l'amour orienté vers les autres, qui est visé. L'amour de soi, n'est pas laissé de côté. Nous savons que l'amour du prochain porte sur une comparaison: «aime ton prochain comme toi-même» (Cf. Lc 19,18). Marcher à la suite du Christ refuse aussi cet amour de type narcissique, tellement tourné vers son propre reflet, qu'on finit par se noyer. Le Christ veut redimensionner tous nos amours. On n'aime bien les autres ou soi-même qu'en les aimant à partir de Dieu; parce qu'il n'y a que Dieu qui aime vraiment l'homme (Cf. Jn 3,16).

Dans ce sens, adhérer au Christ exige une mure réflexion, non pas dans le sens où il faut voir si cela vaille la peine ou non, s'il faille s'engager ou pas, mais en considérant bien les tenants et les aboutissants. L'adhésion de foi n'est pas une adhésion quelconque; elle n'est pas à prendre à la légère. Pour Luc, le Christ lui-même s'est engagé sur la route de Jérusalem avec ferme détermination (9,51).

Dans la Lettre à Philémon, Paul indique un domaine d'application d'un tel principe d'adhésion à Jésus Christ: la relation maître-esclave. Au nom de son adhésion au Seigneur Jésus, Philémon est sollicité par Paul (qui l'a fait naître à la foi) pour qu'il accueille Onésime son esclave devenu lui aussi disciple du Christ, comme frère; parce que tous les deux sont devenus propriété du même Maître, le Christ. En disant cela, nous pensons à la société antique qui est basée pratiquement sur la relation maître-esclave. C'est une véritable révolution de mentalité que Paul suggère à son fils dans la foi. L'épître à Philémon est abolitionniste avant la lettre. Dans notre société moderne, cela ne nous dit pas grand chose, mais il ne pouvait pas en être ainsi dans l'antiquité.

C'est ici donc le lieu d'invoquer la sagesse qui vient d'en haut, comme l'avait fait Salomon, le modèle du roi sage. Dieu ne refuse pas l'Esprit Saint à ceux qui le lui demandent, nous dit Luc (11,13). Evidemment, nous ne cessons pas de nous rendre compte de la peine que nous éprouvons à entrer dans la logique de Dieu, dans la logique du Royaume de Dieu. Mais le Seigneur Lui-même vient à la rencontre de notre faiblesse (Cf. Rm 8,26).

Nous ne saurons renoncer aux nôtres, à nous-mêmes ainsi qu'à nos biens qu'avec l'aide du Seigneur. Qu'il nous y aide, pour que nous sachions nous mettre au service de Dieu et de nos frères et sœurs!

Abbé Ildévert M. MOUANGA,
(Grand Séminaire Emile Biayenda).

de sa réputation de sainteté largement répandue et au rapport des faveurs reçues, le Pape Jean Paul II permit l'ouverture de sa cause de canonisation. Le 20 décembre 2002, il approuva les décrets de ses vertus héroïques et miracles. Le jour de sa béatification, le dimanche 19 octobre 2003, le saint Pape Jean-Paul II avait fait savoir dans son homélie: «Le cri de Jésus sur la croix, «J'ai soif» (Jn 19,28), qui exprimait la profondeur de la soif de Dieu pour l'homme, a pénétré l'âme de Mère Teresa et a

trouvé un terrain fertile dans son cœur. Etancher la soif d'amour et d'âmes de Jésus, en union avec Marie, la mère de Jésus, était devenu l'unique objectif de l'existence de Mère Teresa et la force intérieure qui la faisait se dépasser elle-même et aller en toute hâte» à travers le monde pour œuvrer en vue du salut et de la sanctification des plus pauvres d'entre les pauvres».

Aristide Ghislain
NGOUMA

Armée du salut

L'Ecole de formation pour officiers a sorti sa 20^{ème} promotion d'officiers salutistes

Dimanche 7 août 2016 a eu lieu dans la salle du Cinquantenaire de l'Armée du salut, au Plateau des 15 ans, à Brazzaville, la consécration, la promotion au grade de lieutenant et l'ordination des 28 cadets (élèves-officiers) de la session «Les Messagers de la lumière», formés à l'Efo (Ecole de formation pour officiers) de Brazzaville, de novembre 2014 à août 2016. C'est la 20^{ème} promotion d'officiers sortie par cette institution théologique salutiste, en 51 ans d'existence. C'était sous le patronage des chefs territoriaux, les commissaires Onal et Edmane Castor.



Une vue de la consécration des cadets.

«Les messagers de la Bonne Nouvelle» dès le 30 septembre 2016, à Brazzaville. Elle sera composée de 36 cadets dont un couple de Centrafricains et

un autre de Togolais. Les nouveaux lieutenants ont reçu leurs affectations.

Gabriel DIMONEKENE

Congrégation des missionnaires de la charité

Mère Teresa de Calcutta bientôt sainte

Dimanche 4 septembre 2016, alors que l'Eglise universelle célèbre le XXIII^{ème} dimanche du temps ordinaire, à Rome, le Pape François déclarera saints, des serviteurs de Dieu dont les vertus héroïques ont été approuvées et reconnues par l'Eglise. Au nombre de ces serviteurs, la bienheureuse Mère Teresa de Calcutta (1910-1997), fondatrice de l'ordre des missionnaires de la charité, qui était connue également comme la femme la plus généreuse du monde. Sa canonisation intervient treize ans après sa béatification par le Pape Jean-Paul II, le dimanche 19 octobre 2003. C'était lors de la célébration de la Journée mondiale des missions. Depuis quelques temps, les rumeurs allaient déjà bon train sur la canonisation de Mère Teresa, pendant le jubilé de l'année de la Miséricorde. En Inde comme ailleurs, le murmure ne cessait plus d'alimenter les conversations. Ce murmure devenait fort, tellement fort au point de retentir jusqu'au Vatican. Ainsi, dans le souci de tordre le cou aux rumeurs, mais aussi d'éclairer la lanterne de tous, le père Federico Lombardi, S.j., alors directeur de la salle de presse du Saint-Siège, avait déclaré, le 19



Mère Teresa.

mai 2015, qu'il s'agissait «d'hypothèses de travail», et qu'il n'avait «aucune confirmation officielle» à donner. Tout en ajoutant: «La cause de Mère Teresa est encore en cours, et il est donc prématuré de parler d'une date déjà fixée pour la canonisation». A ce jour, c'est chose faite, l'information a évolué et s'est finalement précisée. Née le 26 août 1910 à Üsküb, dans l'Empire ottoman (actuellement Albanie), Anjezë Gonxha Bojaxhiu, en religion Mère Teresa de Calcutta était missionnaire en Inde, et de nationalité indienne, elle est morte le 5 septembre 1997 à Calcutta. Moins de deux ans après sa mort, à cause

l'auditoire. C'était à l'occasion de la cérémonie tant attendue de la remise des ordres de marche aux nouveaux lieutenants. Les 12 couples et les quatre célibataires de cette session, ont marché au rythme de la fanfare territoriale, en direction de la place aménagée pour eux sur l'estrade. Puis, trois jeunes lieutenants ont témoigné sur les merveilles de Dieu dans leur vie. Le lieutenant Brice Bamana, postulant candidat depuis 1992, a dit qu'il a failli désespérer, vu l'attente qui a duré 22 ans, avant son acceptation à l'E.f.o. Malgré les tracasseries, il a continué d'espérer et de servir son Dieu. La lieutenant Gertrude Bounda Mpeho a avoué avoir appris beaucoup de matières à l'E.f.o. Sa vocation s'est concrétisée grâce à la prière. Enfin, le lieutenant Georges Tsiba qui a également postulé depuis 1992, a expérimenté divers combats, dès l'instant où il avait signé son bulletin de vocation aux fonctions d'officiers. Dans leur mot de remerciements, les nouveaux lieutenants ont exprimé leur reconnaissance à Dieu qui les a soutenus durant leur formation, aux leaders territoriaux, pour leur implication effective et aux enseignants. Une quête de 565.375 francs Cfa a été organisée, pour financer l'évangélisation au Cameroun et au Gabon, puis le projet du Centre des métiers et auberge en construction à Bacongo. Après avoir exhorté le peuple de Dieu sur le thème tiré des Actes des apôtres, le chef de territoire, le commissaire Onal Castor a annoncé sa visite pastorale très prochaine au Gabon, avant de présenter la prochaine session des cadets qui sera appelée:

Prise en charge psychosociale des P.v.v.i.h

Des agents communautaires et de santé renforcent leurs capacités, pour un mieux

Brazzaville. Siège de Sil (Société internationale de linguistique)-Congo. Du 24 au 26 août 2016, dix-huit agents de santé, venus des hôpitaux de base de Makélékélé et sino congolais de Mfilou Ngamaba, des C.s.i Bissita, de Moukondo et Jane Vialle, et du Cms Mayangui, ainsi que quinze agents communautaires ont pris part à un atelier - organisé par Azur Développement - dont l'objet a été le renforcement de leurs capacités dans la prise en charge psychosociale des P.v.v.i.h (Personnes vivant avec le V.i.h), notamment des femmes enceintes séropositives, leurs partenaires et leurs enfants.



De g. à d.: Michel Ndinga, Blandine Louzolo et François Moubari.

Au menu dudit atelier, des communications riches et fécondantes les unes, les autres, pour familiariser les participants à l'application des règles et principes sur les techniques d'un accompagnement psychosocial des femmes enceintes séropositives, leurs partenaires et enfants, tout comme des hommes en âge de procréer dépistés séropositifs. Ce, pour relever le défi de mieux assurer la prise en charge psychosociale des personnes sus citées. Parmi ces communications, on peut citer: «*Eléments de la prise en charge globale des P.v.v.i.h.*», «*Les problèmes socio-économiques en lien avec la gestion de l'infection/la maladie*», «*Evaluation des besoins non médicaux d'une P.v.v.i.h.*», «*Processus d'élaboration d'un plan d'accompagnement psychologique et social personnalisé du P.v.v.i.h.*», «*Gestion d'une crise émotionnelle*», «*Counseling familial et communautaire*»,

«*Counseling pré test, post test positif et négatif*». Des activités faisant pendant à ces communications sont aussi menées, comme le counselling à l'hôpital et dans les centres de santé, les groupes de parole, les visites à domicile. «*La prise en charge psychosociale des P.v.v.i.h fait partie de la prise en charge globale. Elle reste nécessaire, pour améliorer la qualité de vie*», a dit Blandine Louzolo, coordonnatrice du projet «*Appui à la réponse communautaire dans l'élimination de la transmission du V.i.h de la mère à l'enfant*», pour la circonstance. François Moubari, de l'Onusida, a signifié à son tour, que la prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le V.i.h-Sida est un facteur indispensable pour l'amélioration de leur état de santé. Les besoins des P.v.v.i.h ne se limitant pas à l'accès aux médicaments et aux soins médicaux, ils ont besoin,

entre autres, d'un soutien psychologique, social et spirituel... «*La prise en charge renforce l'adhésion aux soins, concourt à la prévention de l'inobservance, des échecs thérapeutiques et diminue le nombre de perdus de vue. Non seulement, elle réduit les risques d'isolement et d'exclusion sociale mais elle participe à rendre les malades acteurs de leurs parcours de soins, en leur offrant de l'information ciblée*», a-t-il conclu. Pour Michel Ndinga, délégué du P.n.l.s (Programme national de lutte contre le Sida), «*Les Ongs se doivent d'être à tous les niveaux - des C.s.i (Centres de santé intégrés), à l'hôpital -, pour la prise en charge. Et, pour des raisons d'efficacité et d'efficience, la communication entre acteurs impliqués dans la prise en charge doit être améliorée... Vu le nombre insuffisant des médecins, notamment à l'intérieur du pays, les tâches*

doivent être déléguées, pour mieux conseiller et assumer la prise en charge.» Il faut noter qu'au cours de cet atelier, les associations ont apporté des informations aux femmes enceintes séropositives sur leur alimentation et allaitement exclusif au sein. Rappelons que le projet «*d'appui à la réponse communautaire dans l'élimination de la transmission du V.i.h de la mère à l'enfant*», dans lequel s'inscrivent les ateliers de sensibilisation sur la loi portant protection des personnes vivant avec le V.i.h-Sida, et de formation sur l'accompagnement psychosocial, est réalisé dans trois départements: Brazzaville, Bouenza et Cuvette. Ce projet est exécuté par Azur Développement en consortium avec huit associations et financé pour une durée de deux ans.

Viclaire MALONGA

Pointe-Noire: P.e.e.d.u

Le P.a.r pour la construction de neuf Feeders validé

Une délégation du P.e.e.d.u (Projet eau électricité et développement urbain), conduite par Cyprien Farel Mouyangou, chargé de mission sauvegarde environnementale et sociale dudit projet, a foulé mercredi 24 août 2016, la terre de la capitale économique, dans le but de valider le P.a.r (Plan d'action de réinstallation) pour la construction de neuf Feeders. Ce plan a été validé au cours d'un atelier, dans la salle de réunion de la voirie, en présence de Fernande Marie Catherine Dékambi, administrateur-maire de l'arrondissement 4 Loandjili, de Gabriel Nguaka, directeur départemental de l'équipement et des travaux publics de Pointe-Noire, ainsi que des acteurs impliqués dans le projet.



Le présidium à l'ouverture de l'atelier.

Deux exposés, présentés par le chargé de mission sauvegarde environnementale et sociale du P.e.e.d.u et le consultant à la charge du Par, ont constitué le menu de cet atelier. Après le mot d'ouverture de Gabriel Nguaka invitant les participations à plus d'ardeur et de responsabilité dans les analyses et commentaires, pour qu'en sorte un document riche et solide, Cyprien Farel Mouyangou a présenté le système de gestion environnementale et sociale du P.e.e.d.u, et Louis Sawadogo, le plan succinct de réinstallation de neuf Feeders souterrains de 20 Kv (Kilo volt). Deux communications qui ont permis aux participants, répartis en deux groupes de travail de regarder, de commenter, d'amender et d'enrichir le document élaboré par le consultant. S'en est suivie la synthèse des travaux, assortie des recommandations, avant la validation des conclusions.

A l'issue des travaux, le P.a.r des neuf Feeders a reçu l'avis de non objection de l'Ida. Signalons que le P.e.e.d.u a signé avec le groupe Keios, pour la réactualisation des S.d.u (Schémas directeurs d'urbanismes) des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire. La mise en œuvre du contrat arrivée à sa troisième phase, demande que le rendu de la phase deux soit validé. Pour rappel, le projet eau électricité et développement urbain, lancé en 2010, est une initiative du gouvernement de la République du Congo, cofinancé par la Banque mondiale. Son objectif est d'accroître l'accès des populations vulnérables des deux villes aux services d'infrastructures de bases.

Noëllie BOUANGA

Armand Ndinga-Okossa, représentant des aveugles et malvoyants au Comité national de coordination de suivi:

«La gestion des quotas d'intégration octroyée, annuellement, aux associations des P.v.h. a failli...»

Représentant des aveugles et malvoyants au Comité national de coordination de suivi et évaluation du plan d'action national des personnes handicapées, Armand Guy Richard Ndinga Okossa, soucieux de la condition de la P.v.h. (Personne vivant avec handicap), esquisse dans l'interview ci-après, quelques pistes de solutions, pour sortir ses frères et sœurs du ghetto sociétal dans lequel ils se trouvent enfermés.



Armand Guy R. Ndinga Okossa.

*Vous êtes au Comité national de coordination de suivi et évaluation du plan d'action national des personnes handicapées; comment entrevoyez-vous le rôle des associations dans le futur conseil consultatif?

** Le multipartisme au Congo a occasionné la prolifération des partis politiques, mais aussi des associations et Ongs œuvrant pour l'épanouissement de la P.v.h. Que faisons-nous qui profiterait à cette catégorie de personnes dont nous faisons aussi partie? Une autocritique de la gestion des différentes associations, pour pouvoir mesurer notre apport concernant le rôle qu'on aura à jouer au sein de cette nouvelle institution. Comme exemple d'autocritique, on peut citer les dirigeants des associations et Ongs des P.v.h. du Congo, qui, malheureusement, gèrent en fait des associations n'existant que dans leur tête et, n'ont jamais restitué, ni mis à disposition d'autres associations la documentation et le support reçus, lors de ces rencontres ou séminaires.

*Que comptez-vous faire, pour améliorer les conditions de vie de la P.v.h.?

** Nous pensons qu'il faut, d'abord, améliorer la gestion de nos propres associations, pour prétendre jouer un rôle au sein du futur conseil consultatif. Les attentes sont nombreuses et il n'y a pas lieu de décevoir, une fois de plus, nos sœurs et frères, comme c'est le cas jusqu'à ce jour, pour le fonctionnement du Comité national de coordination de suivi et d'évaluation du plan d'action national des P.v.h. Le tracteur qui s'était arrêté dans les champs, avec comme conductrice Mme Emilienne Raoul a dorénavant pour conductrice Mme Antoinette Dinga-Dzondo, avec qui, nous espérons voir cette machine jouer pleinement son rôle, celui d'améliorer les conditions de vie des P.v.h. Les missions du Comité national de coordination de suivi et d'évaluation du plan national des P.v.h., organe technique du gouvernement, ont couronné jusqu'à l'année 2019. On reconnaît néanmoins les moindres efforts de Mme Raoul dont le bilan peut-être chiffré à 1/5 près de satisfaction coté P.v.h. Nous condamnons, toutefois, le fait que l'arrêté portant composition de ses membres n'a jamais été pris.

*Que vous inspirent les quotas d'intégration à la fonction publique octroyés par le gouvernement aux P.v.h.?

** La gestion de ces quotas d'intégration octroyés, annuellement, aux associations des P.v.h. a failli à cause non pas du gouvernement, mais de la mauvaise gestion des quotas par la plate-forme. A titre d'exemple, depuis l'année 2006 et jusqu'à présent, seules deux P.v.h. et précisément les sans mélanines ont été intégrées, contrairement aux autres catégories des P.v.h. Aussi, à l'exception des deux grandes métropoles (Brazzaville et Pointe-Noire) du pays, les P.v.h. des autres départements n'ont pas bénéficié de ces quotas. Les responsabilités sont partagées entre les associations des P.v.h. et le Ministère de la fonction publique. Nous pensons que Mme la ministre Dinga Dzondo et les techniciens

du Ministère pourront mettre les bouchées doubles, pour améliorer les conditions d'existence de la P.v.h. Le candidat Sasou-Nguesso l'a souligné dans son projet de société devenu programme du gouvernement, après son écrasante victoire dès le premier tour. Aussi, attendons-nous la construction de la première maison de la P.v.h.

*Un mot à l'endroit du Ministère des affaires sociales...

** Le Ministère des affaires sociales ne met plus à la disposition des P.v.h. des béquilles, cannes, lunettes pour les aveugles; parasoleils, lunettes anti-soleil et feutres pour les sans mélanine; les tricycles pour les handicapés moteurs, alors que près de deux tiers de la population congolaise vit avec moins d'un dollar par jour. Il est difficile à une P.v.h. de s'acheter une paire de béquilles voire de cannes, dont les prix varient entre 30.000 et 64.500 f.Cfa ou un tricycle vendu à plus de 250.000 f.Cfa. Nous pensons que la ministre des affaires sociales doit faire son travail d'assistance des couches défavorisées et des personnes vivant dans la précarité, des P.v.h., en améliorant leur mobilité. Nous souhaitons que la nouvelle ministre pense à l'éducation des P.v.h., en s'activant à améliorer les conditions d'études dans les établissements spécialisés, les moyens de transport des élèves et étudiants, et la réforme de la formation professionnelle des P.v.h. Il est très malheureux de

Cancer de l'Utérus

Vers un tampon diagnostic?

Si l'accès au col de l'Utérus lors de l'examen est aisé, celui à l'intérieur l'est moins. Ce geste plus agressif n'est pas réalisé en cabinet médical. Des chercheurs de la clinique Mayo, à Rochester (Etats Unis) ont inventé «le tampon diagnostic». Positionné comme



un tampon hygiénique, il s'imprègne progressivement de sécrétions vaginales, dont les cellules éliminées par l'endomètre de la cavité utérine. Les femmes récupèrent ensuite le tampon et l'adressent au laboratoire pour analyse. Une étude chez 38 femmes malades et 28 en bonne santé a montré que celles atteintes d'un cancer du col utérin présentaient dans les résidus d'Adn recueillis des anomalies absentes chez les femmes saines.

Source: Paris Match n° 3449 du 25 juin au 1^{er} juillet 2015.

Erratum

A propos de l'article: «Echanger sur les stratégies de réduction de la stigmatisation et la discrimination, pour plus d'efficacité», paru dans notre livraison n° 3621 du mardi 30 août 2016, une erreur s'était glissée quant à la fonction de Mme Blandine Louzolo. Lire Blandine Louzolo, coordinatrice du projet «Appui à la réponse communautaire dans l'élimination de la transmission du V.i.h de la mère à l'enfant au Congo» et non coordinatrice du projet Pacf (Positive action for children Fund). Toutes nos excuses, pour le désagrément causé à Azur Développement.

constater que le département de la Bouenza, qui a un grand nombre de déficients visuels, n'a même pas une antenne locale d'éducation scolaire de l'n.a.c (Institut national des aveugles du Congo).
Propos recueillis par Alain P. MASSAMBA

Dieudonné Loussakou, président de l'orchestre Bantou de la capitale

«Dans sa maladie, Célestin Kouka n'a pas eu le soutien des pouvoirs publics»

Le 19 août 2016 (et non le 20 août, comme nous l'avons écrit), l'emblématique orchestre Bantou de la capitale a perdu l'un de ses cofondateurs : Célestin Kouka, dit Célio. Une triste nouvelle qui a contraint Dieudonné Loussakou, président de cet ensemble musical, d'abrégé son séjour parisien. Dans l'interview qu'il nous a accordée, le mardi 30 août, à Brazzaville, ce dernier regrette que le renommé chanteur, pendant sa maladie, n'ait pas bénéficié du soutien des pouvoirs publics.

*Comment avez-vous appris la mort de Célestin Kouka ?

** J'ai appris la nouvelle dans l'avion, entre Brazzaville et Paris, où je me rendais pour une affaire de famille. Alors que quand je l'avais laissé à l'hôpital, il y avait quelque espoir de vie.

*Qu'avez-vous ressenti, à l'annonce de cette triste nouvelle ?

** Naturellement, en tant que Homme, une douleur. Maintenant, en tant que président, une extra-douleur, parce que, moi, j'ai vécu la maladie de Ya Kouka, depuis que j'ai été nommé président par le trio Nino, Edo et Ya Kouka, lui-même. J'ai tout fait pour le sauver, mais il n'a pas eu de soutien des pouvoirs publics. Donc, ayant vécu sa maladie, c'est avec beaucoup d'amertume que j'ai appris son décès. Je me suis senti vraiment affligé, parce qu'on n'a pas pu l'emmener plus loin que la date de son décès.

* Cela fait des années que le vieux Kouka est malade, mais en dépit de nombreux cris d'alarme, le chanteur n'a pas été soutenu, comme vous l'avez reconnu...

** Je l'ai dit, les cris du cœur n'ont pas été pris en compte. Sincèrement, je souhaiterais que nos dirigeants fassent un peu attention à la vie des artistes. Bon, je sais qu'autour de nos dirigeants, il y a un corridor protocolaire qu'on ne peut pas enjambrer. Je souhaite que ceux qui constituent ce corridor soient les porte-parole

auprès des hauts dirigeants qui peuvent bien vraiment aider les artistes. Malheureusement, ces hauts dirigeants n'ont pas les informations nécessaires, parce que ceux qui sont autour d'eux, qu'on appelle, entre guillemets, la garde rapprochée, gèrent les informations à leur manière et ne veulent pas les leur transmettre. Quand les informations leur parviennent, le temps qu'ils réagissent, souvent, c'est trop tard.

*A propos des obsèques, qu'est-ce qui a été fait, au niveau des pouvoirs publics ?

** Bon, c'est difficile. L'orchestre a écrit, la famille de l'artiste a été, aussi, très active, tout comme l'U.m.c (ndlr : Union des musiciens congolais), tout au moins le bureau contesté, d'après ce qui m'a été rapporté et que j'ai constaté. Donc, nous avons essayé de faire des pieds et des mains, pour que les pouvoirs publics donnent la somme qui a été dérogé. Mais, c'est très insuffisant par rapport à l'image de Ya Kouka, par rapport à l'icône qu'il a été, ce monument de la musique congolaise. Mais, je pense qu'il fallait faire plus. En ce moment, on a beaucoup de difficultés de faire marcher la lettre de sollicitation de l'appui des pouvoirs publics, afin d'enterrer dignement Ya Kouka. Bon, j'espère que d'ici la date prévue des obsèques, le samedi 3 septembre 2016, il y aura une accélération des démarches, et que les moyens plus consistants seront mis à la disposition de la famille et des

Bantous de la capitale, pour qu'il puisse bénéficier des funérailles dignes.

*Est-ce vrai que les obsèques sont prises en charge par la Présidence de la République ?

** Ah, je ne sais pas ! Je sais que la Primature a dégagé moins d'argent par rapport aux funérailles des autres grands noms de la musique qui nous ont quittés.

*Où sera-t-il inhumé ?

** Le cimetière du Centre-ville étant fermé, il sera inhumé au cimetière Ma Campagne,

après une veillée culturelle, le vendredi 2 septembre, au Cercle culturel Sony Labou Tansi, à Bacongo, et une cérémonie d'hommage officiel, au Palais des congrès.

*Auriez-vous un message, pour conclure notre entretien ?

** Je veux, d'abord, dire que la musique congolaise est une richesse, qui devrait être considérée comme le secteur économique. Parce que la musique congolaise fait vivre les peuples, fait vivre chacun de nous. Donc, ceux qui sont les producteurs de cette musique doivent être bien traités, même quand ils ne jouent pas, mais ceux qui ont une grande renommée doivent être traités dignement. Papa Wemba, par exemple, bénéficiait, souvent, des subventions, quand il était malade. Aujourd'hui, il est mort, tout le monde a en tête comment on a organisé ses obsèques. Donc, il va falloir vraiment qu'on prête une attention vraiment particulière à la vie des musiciens. J'ai toujours demandé, au lieu de pousser les musiciens à la mendicité, de faire que l'orchestre Bantou



Dieudonné Loussakou.

soit utilisé, qu'on lui donne du travail, pour animer les cérémonies officielles, au lieu de faire venir les artistes de l'étranger, qui viennent nous prendre de l'argent pour rien. Alors que cet argent pouvait servir à payer les musiciens. On ne demande pas beaucoup de choses, qu'on nous appelle, l'orchestre Bantou, c'est l'Aragon du Congo. Mais quand on nous délaisse, alors que cette musique est beaucoup écoutée, dansée, même par les plus hautes personnalités du pays, ça représente une grande charge, pour moi qui suis président. Je suis obligé de supporter un orchestre, à la place de ceux qui peuvent le faire, mieux que moi. Aux fans, nous allons enterrer Célestin Kouka dans la plus grande dignité. Les fans constituent notre plus grand vivier de soutien. Qu'ils continuent à nous soutenir, à fréquenter notre orchestre, leur présence nous rassure, et c'est ça qui fera que l'orchestre Bantou survive aux doyens qui l'ont créé.

Propos recueillis par VÉran Carrhol YANGA

Roga Roga, leader de l'orchestre

Extra Musica

Il a, enfin, présenté «Oyo ekoya eya»!

Figure de proue de l'orchestre Extra Musica, Roga Roga (Rogatien Ibambi Okombi, à l'état civil), a publié, le 31 décembre 2015, «Oyo ekoya eya» (Traduire : advienne que pourra). Un maxi-single de cinq titres, estampillé Ibroks Production, et qui fait un véritable carton. Plus de sept mois après la sortie de cette galette, le soir du vendredi 26 août 2016, le leader des Extra musiciens a battu le rappel de ses fans, dans la toute nouvelle salle de l'hôtel Radisson Blu, ex-Mbamou palace, à Brazzaville, pour, enfin, la leur présenter, officiellement. Par le truchement d'un concert V.i.p goupillé par la société de téléphonie mobile Azur Congo, dont l'artiste est l'ambassadeur attitré.



Pendant le show.

Une réussite, en dépit de quelques soucis techniques qui ont été surmontés, le concert de présentation d'«Oyo ekoya eya» a fait se déplacer plusieurs centaines de personnes. Celles-ci ont, pendant plus de trois heures, été témoins de la démonstration de l'ingéniosité des membres d'Extra Musica. Sous la férule de leur patron, Roga Roga «Missile», encore surnommé Lampadaire, Zébira Zatatatu, etc. Ainsi, le public a eu droit à quatre des cinq titres du maxi-single : «Oyo ekoya eya», «Mopepe ya sika», «Lisalis» et «Okouma village». En plus des chansons des autres albums : «Losambo», «Steve Loemba», «Nina Ok», «Contentieux», «Jules Masoua»... Avec des incursions dans le prochain album d'Extra Musica : «Code 242». Fait insolite : le duel livré par les deux principaux animateurs du groupe : Zaparo et Etats-Unis. Lesquels ont, grâce à leur savoir-faire, soutiré plusieurs billets de banque à leurs fans, que d'aucuns estiment à des millions de F. Cfa. En tout cas, ils ont eu les poches bien plus pleines que les autres membres du groupe : Roga Roga, Kassoumbalessa, Levy, Baudry Obama, Dido Senga, Espé Basse, Ramatoulaye, Sonor Digital, Fiston, Rav4, Pitos, etc. Après la présentation d'«Oyo ekoya eya», Roga Roga et Extra Musica promettent d'égayer, une fois de plus, les Brazzavillois. A travers des concerts dans les différents arrondissements, dont les dates restent à déterminer.

VÉran Carrhol YANGA

12 départements du Congo. A ce jour, Brazza gospel awards festival continue d'être l'unique plate-forme d'expression pour les chœurs et autres artistes gospel du Congo-Brazzaville, a-t-il renchéri.

Les organisateurs ont, pendant cette conférence de presse, remis un formulaire de renseignements aux groupes et artistes désireux de participer à cette troisième édition. «Outre les ensembles et artistes qui y seront invités, une sélection sera faite sur la base des candidatures à enregistrer», a-t-on appris.

En rappel, Brazza gospel awards festival a débuté en 2012 et, dès sa première édition, il a obtenu une distinction officielle, à savoir : le Prix spécial du jury, aux «Tam-Tam d'or». Et par rapport à ce succès, la Télévision nationale congolaise lui a fait bénéficier de son accompagnement, jusqu'à ce jour. Cette chaîne lui concède deux heures minimum pour la retransmission en direct, à

l'occasion de son ouverture. Pour la troisième édition, le partenariat est garanti avec le Ministère de la culture et des arts.

Présent à cette conférence de presse, M. Gervais Hugues Ondaye, commissaire général du Fespam (Festival panafricain de musique), a fait savoir que le Fespam doit accompagner les autres festivals, et travailler en partenariat n'est pas une mauvaise chose : «Le Fespam se doit d'accompagner Brazza gospel awards festival, car il est de sa mission de promouvoir et de structurer tout événement musical en Afrique». Il a, pour ce faire, remis, à titre symbolique, une attestation de participation à l'organisation de ce festival à M. Diakoundila Kouamala. Et ce dernier, à son tour, a posé le même acte à l'endroit des membres du comité dudit festival.

Alain-Patrick MASSAMBA

3^e édition de Brazza gospel awards festival

L'événement se déroulera du 23 au 25 septembre 2016

La 3^e édition de Brazza gospel awards festival, un festival de musique placé sous le thème : «Femmes, gospel et paix», se déroulera du 23 au 25 septembre 2016, dans la ville-capitale. Cette annonce a été faite par le comité d'organisation de Brazza gospel awards festival, samedi 27 août dernier. Au cours d'une conférence de presse animée par M. Ed Chevy Diaz Diakoundila Kouamala, président du Comité d'organisation de ce festival, qui se veut être le prolongement de l'émission «Arts et âme» que ce dernier présente sur la chaîne nationale de télévision, Télé Congo.



Ed Chevy Diaz Diakoundila Kouamala brandissant l'attestation reçue de Gervais Hugues Ondaye.

D'après M. Diakoundila Kouamala, Brazza gospel awards festival a plusieurs buts, parmi lesquels, sortir le gospel de l'anonymat, promouvoir les jeunes talents et œuvrer à la visibilité des artistes. Le dernier jour du festival, le prix de la meilleure création artistique, appelé «Prix de la créativité», sera décerné, pour encourager les artistes à la compétitivité, tant au niveau

national qu'international. Cette troisième édition veut accompagner les efforts de l'Union africaine dans son programme : «Genre, paix et sécurité», en vue d'œuvrer, aussi, à l'image de cette institution continentale, à la restauration de la paix et de la place de la femme dans la société. A la différence avec les deux premières éditions, a souligné l'orateur, la troisième connaîtra

une innovation, en ce sens qu'elle prévoit, à partir du 19 septembre, l'organisation d'une foire des œuvres sacrées. Cette exposition-vente permettra la vulgarisation du patrimoine religieux, spirituel et artistique, tout en assurant une visibilité aux libraires, auteurs, artistes et chefs spirituels. Aussi, les conférences et ateliers

de formation prévus consacreront l'innovation qu'apportera la troisième édition. Tenant compte du succès enregistré par les deux premières éditions de ce festival, M. Diakoundila Kouamala entend le pérenniser. «Nous avons créé un rendez-vous incontournable pour les acteurs et inconditionnels du gospel des

Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article consacré à Kouka Célestin «Célio» dans notre parution n° 3619 du mardi 23 août 2016, à la page 12. Au lieu de : l'abbé Auguste Roch Nkounkou, lire plutôt : frère Roger Kounkou.

ACCÉDEZ AU MEILLEUR DU FOOT

CANAL+ OVERSEAS S.A.S. AU CAPITAL DE 3 912 064 € - 592.033.401 RCS NANTERRE



20 000 FCFA*
LE DÉCODEUR

06 877 92 92
(COST D'UNE COMMUNICATION LOCALE
SELON VOTRE OPÉRATEUR FIXE OU MOBILE)

* Offre soumise à conditions du 01/08/2016 ou 30/09/2016 pour tout nouvel abonnement à l'une des formules suivantes : EVASION+ ou TOUT CANAL+, lié à l'achat d'un décodeur numérique CANAL+. Décodeur à 25 000 FCFA pour les autres formules. La parabole est offerte. Hors frais d'installation et accessoires. Prix TTC maximum conseillé. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

LES BOUQUETS
CANAL+

Secrétariat exécutif de la Comifac

Pour une gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne de vulgarisation du plan de convergence 2 élaboré par le secrétariat exécutif de la Comifac (Commission des forêts d'Afrique centrale), il s'est tenu mardi 23 août 2016, à l'hôtel Radisson Blue, à Brazzaville, un atelier sur les nouvelles orientations de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale, à travers le plan de convergence révisé de la Comifac, sous le patronage de Pierre Taty, directeur de cabinet de la ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement qui avait à ses côtés, Raymond Mbitikon, secrétaire exécutif de la Comifac



Une vue du podium.

La campagne de vulgarisation du plan de convergence 2 qui a démarré au Cameroun, devra se poursuivre dans les autres pays de la Comifac. D'où la tenue de l'atelier du mardi 23 août, pour renseigner les acteurs de terrain et les parties prenantes sur ce plan de convergence 2, qui n'est autre qu'un plan de convergence révisé qui prend le relais du premier plan qui a couvert la période de 2005 à 2015. Depuis le mois de juillet 2014, le plan de convergence révisé pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale a été validé par les ministres des pays membres de la Comifac, a fait savoir le secrétaire exécutif de la Comifac. Ce plan

de convergence qui couvre la période décennale 2015-2025 remplace la première édition adoptée en février 2005, à Brazzaville. Après dix ans de mise en œuvre, d'importants efforts qu'il convient de saluer ont été consentis par les pays d'Afrique centrale, pour la mise en œuvre du premier plan de convergence. «Je citerais, sans être exhaustif: l'harmonisation des politiques et des législations forestières et environnementales; l'aménagement durable des concessions forestières avec plus de 5 millions d'hectares de forêts sans aménagement, et 30 millions d'hectares dotés de plan d'aménagement; la certification forestière avec 5 millions d'hectares de forêts

certifiées; la création de 4,5 millions d'hectares de nouvelles zones de conservation de la faune; le développement de la transformation des bois avec une augmentation du taux de transformation qui est passée de 30 à 50%», a déclaré Raymond Mbitikon. Il faut, toutefois, noter que des faiblesses ont été constatées, mais il est question de relever le défi, le principal étant la mobilisation des moyens financiers, comme l'a souligné Pierre Taty: «En effet, éternellement confrontés à l'épineux problème de financement de leur développement et de l'amélioration des conditions de vie des populations, les Etats des pays du bassin du Congo ne consacrent pas de moyens

adéquats aux programmes de gestion durable de la biodiversité, tout comme l'appui de la communauté internationale est resté modeste à cet égard. C'est pourquoi, il est nécessaire de promouvoir de nouveaux mécanismes financiers tels que le paiement pour services environnementaux». Il sied de noter qu'au terme de cet atelier qui s'est déroulé sous forme de table-ronde, toutes les parties prenantes aux objectifs devront s'approprier la version révisée du plan de convergence, qui est appelé à être vulgarisé dans les pays de la Comifac.

Alain-Patrick MASSAMBA

District de Mindouli (Département du Pool)

Les jeunes décidés à développer le secteur agropastoral, pour gagner leur vie

A l'initiative de l'Association Loukolo loua louzingu (Ecole de la vie), que dirige Placide Mbanza-Milandou, conseiller départemental du Pool, près de 700 jeunes vivant d'activités agropastorales se sont retrouvés, du 26 au 27 août 2016, à Mindouli (département du Pool), pour une session d'échange d'idées et d'expériences sur la problématique de développement agropastoral dudit district, sur le thème: «Autodiagnostic des jeunes ruraux du Pool entre 15 et 40 ans sur l'importance d'une création d'activité génératrice de revenus pour combattre leur faible statut social».



Les organisateurs et les participants posant pour la postérité.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture de la session des jeunes agriculteurs ont été présidées par Francis Orchard Tela, sous-préfet du district de Mindouli, en présence de Placide Mbanza Milandou, du curé de la paroisse les Saints Martyrs de l'Ouganda de Mindouli, et de quelques personnalités; de Fabrice Ndolo Konkebené, président de l'école de la vie de Nkayi, dans le département de la Bouenza, Aaron Maboundou, Georges Bassoukila et Donat Madimba, assistant au développement, représentant Radio Okapi, émettant à Kinshasa en R.D Congo.

Les agriculteurs et éleveurs (jeunes et adultes), venus de plusieurs villages du district de Mindouli et des localités environnantes ont pris d'assaut la salle de réunion de la S.n.e (Société nationale d'électricité) de Mindouli, pour déceler les maux qui minent le développement agropastoral de Mindouli ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique pour que cette contrée redevienne le grenier du Pool, par la relance de la commercialisation des produits vivriers. Les participants ont suivi des exposés, fait un partage d'idées, de témoignages et ont fait une exposition des cultures vivrières produites par les maraîchers.

Parmi les recommandations formulées à l'issue des échanges, figurent entre autres: le développement du secteur piscicole et celui de la volaille à travers la formation des paysans; l'organisation des jeunes en coopératives, en vue de bénéficier de micro-crédits; la réduction de la taxe par les propriétaires terriens en vue de leur permettre aux paysans de mener à bien leurs activités; l'acquisition d'engins de travail (tracteurs, motopompes); l'étude sur les procédures de la baisse de la production agricole due à la non-utilisation des moto pompes par les agriculteurs suite à l'interdiction par l'Etat de la non commercialisation de l'essence dans la contrée de Mindouli; l'organisation d'une foire agricole avec remise des prix en vue d'encourager les meilleurs éleveurs dans leur production; l'installation d'une pharmacie vétérinaire avec vente des intrants agricoles ou semences améliorées des maraîchers; la reprise du cantonnement villageois (piste agricole) avec l'aide des entrepreneurs agricoles; l'organisation des sessions de formation des pisciculteurs et éleveurs des petits ruminants.

En réponse à cette préoccupation et dans le cadre des objectifs qu'elle s'est fixé, l'Association Loukolo loua Louzingu entend apporter une touche particulière ainsi que son expertise, avec l'aide des partenaires au développement et du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, pour que le secteur agropastoral se développe davantage dans le district de Mindouli et dans le département du Pool. Pour Placide Mbanza-Milandou, cette session a été un rendez-vous du donner et du savoir. «A vous jeunes, vous venez d'acquérir des nouvelles capacités pour mener à bien des activités génératrices de revenus qui feront de vous des hommes et des femmes riches dans une localité remplie de valeurs et de bonne terre cultivable», a-t-il souligné.

Pour sa part, le sous-préfet Francis Orchard Tela a félicité les initiateurs de ladite session, les participants pour leur esprit de générosité. Il a promis de faire part de toutes les recommandations à qui de droit, afin de soutenir les jeunes agriculteurs et éleveurs dans leur volonté de développer le district de Mindouli, pour le bien-être de tous.

Pascal BIOZI KIMINO

A.a.p.c (Association des anciens parlementaires du Congo)

Les Congolais appelés à «préserver les acquis de paix, de sécurité et de démocratie»

Mise en place à l'issue de l'assemblée générale constitutive du 6 février 2016, l'A.a.p.c (Association des anciens parlementaires du Congo) a tenu, samedi 27 août dernier, dans la salle des conférences du palais des congrès, à Brazzaville, sa session inaugurale, sous la direction de son président, François Lekaka. Cette session a permis de faire le point des activités de l'association depuis sa création, d'adopter le programme d'activités et le budget prévisionnel 2016 fixé en recettes et en dépenses à la somme de 33.100.000 francs Cfa, examiner le statut des anciens parlementaires, etc. A l'issue de cette session, les anciens parlementaires ont lancé un appel vibrant et solennel à toutes les forces vives de la Nation, pour «préserver les acquis de paix, de sécurité et de démocratie, pour que vive à jamais notre patrimoine commun, le Congo».



Les participants à la session inaugurale.

Ils étaient tous heureux de se retrouver, les membres du bureau de l'A.a.p.c, comme Abel Massengo, Stanislas Ngué, Yvonne Ngolo Olembe, Jean-Marie Eleka, Pierre Bakoly-Bayack, François Ondaye Akiera, Lucile Loemba-Oba Sautha, Eugène Banzoulou, Claude Etienne Massimba, Yvon Moussa Mokanda. L'appel lancé à toutes les forces vives de la Nation indique: «Conscients de l'importance des services rendus à la Nation, animés par la ferme volonté de mettre notre expérience à l'effort de développement de la Nation; lançons un appel vibrant et solennel à toutes les forces vives de la Nation à préserver les acquis de paix, de sécurité et de démocratie. Chers au peuple congolais, pour que vive à jamais notre patrimoine commun, le Congo».

être, mais pour faire. «Il convient maintenant de repreciser que le rôle essentiel de l'Association des anciens parlementaires du Congo est et doit être inspiré par les objectifs généraux inscrits dans les textes fondamentaux, lesquels ne doivent pas demeurer de simples faits déclaratifs ou seulement de façon particulière, parce que notre association est dans un processus de dénégation des actes attentatoires à l'unité des femmes et hommes ayant consacré ensemble une bonne partie de leur vie au palais des élus, à l'hémicycle, pour l'intérêt de la République», a-t-il indiqué. Clôture des travaux de la session, le président de l'A.a.p.c, François Lekaka, s'est félicité des résultats obtenus à l'issue de cette session faite de débats sincères et constructifs. Il a rassuré les anciens parlementaires sur la disponibilité du gouvernement de la République et des parlementaires en activi-

té quant au regard positif qu'ils portent sur l'action de l'A.a.p.c. Mais, il a cependant insisté sur la nécessité, pour chaque membre de l'association, d'apporter autant que possible et surtout sur la base des dispositions statutaires, tout le concours attendu de lui, pour que l'A.a.p.c atteigne ses objectifs.

Pascal Azad DOKO

Nécrologie

Les enfants et petits-fils KIEMBA à Pointe Noire, Brazzaville, Dolisie et Nkayi informent leurs amis et connaissances du décès de leur père et grand-père KIEMBA NGOUALA Joseph, décès survenu mardi 30 août 2016, à 11h, à Nkayi. La veillée se tient au numéro 19 de l'avenue de la paix à Nkayi. L'inhumation aura lieu le mardi 6 septembre 2016 à Kimpambou Loukelo.



Basket-ball

Inter Club et Brazza Basket raflent tout!

Trois jours après leurs sacres de champion national, chacun dans sa version, Inter Club hommes et Brazza Basket dames ont remporté, mercredi 31 août 2016, à Pointe-Noire, au Stade Elf, la 11^e édition de la Coupe du Congo de basket-ball.

Tout a commencé, la veille, par les demi-finales. Chez les hommes. La formation d'Inter Club de Brazzaville et celle de T.O.B.B de Pointe-Noire

l'espoir d'une joute articulée, colorée. Une vive empoignade brazzavillo-brazzavilloise, entre Inter Club et A.S La Grandeur, dominée par une sportivité plus ou moins irréprochable. Parce qu'ils étaient là, uniquement, pour mordre dans la balle, malgré les remontrances des uns et des autres au trio arbitral (Tsika, Osséré, Daouda).

Menée largement à la pause (22-46), l'A.S La Grandeur a tenté de combler son retard, au troisième quart temps. Sans succès. Elle n'a pu jamais rejoindre Inter Club au marquoir. Et ce ne fut pas faute

réussite et d'adresse, pour déstabiliser des militaires décidés à réaliser le doublé Coupe-championnat.

En réalité, pendant longtemps, A.S La Grandeur a trop baigné dans la précipitation et la maladresse, notamment au cours des vingt premières minutes de la rencontre. Tandis que la réussite était du côté d'Inter Club, avec ses Amboulou, Kibozi, Moussa, Soua, Yamba, Missakila, Kondzi, etc. Score final: 69-59 (23-8, 23-14, 13-25, 10-12).

Pour en venir aux dames, Brazza Basket a conclu sa double finale



Les militaires d'Inter Club.

étaient aux prises, pour la première place de finaliste. C'est la première équipe qui l'a emporté, non sans avoir été menée, les vingt premières minutes de la première période de jeu. Six points séparaient les protagonistes au coup de sifflet final. Mais, c'était suffisant à l'Inter Club pour pa-voiser: 67-61 (13-19, 22-22, 15-5 et 17-15).

Dans l'autre demi-finale, les Brazzavillois de l'A.S La Grandeur n'ont pas raté, à leur tour, les Ponténégrins de B.B.S (Basket-ball System). Ils se sont succédé devant le panier adverse avec bonheur. D'où la centaine de points atteinte et dépassée non sans forcer leur talent. En tout cas, les Brazzavillois ont largement devancé leurs adversaires: 106-

de volonté. Elle a compté sur le sursaut d'orgueil de ses joueurs, notamment Japhi Nguia, Yoa ou Gueza, qui savent aussi se faire

face à l'ex-Inter Club (placé sous la coupe de la Ligue de Brazzaville), par une deuxième victoire: 50-32. Pour remporter la



Une relique pour l'Inter Club: le filet d'un panneau qu'arrache par son capitaine.



Qu'elle est belle notre coupe, semble dire la capitaine du Brazza Basket

68 (13-27, 32-15, 24-8 et 37-18). Mercredi 31 août: la finale et

respecter. Cela n'a pas suffi. Il leur a manqué un peu plus de

deuxième Coupe du Congo de sa jeune histoire.

Equateur Denis NGUIMBI

Les équipes finalistes

Inter Club: A. Backat, Mouzita P., Moussa M., Mombouli, Aymard Kondzi, A. Sambou, M. Soua, B. Yamba, Ch. Amboulou, Kibozi, Zenema, Missakila. Coach: Benjamin Bouzanga.
A.S La Grandeur: Nguia, Nianga, Mokoto, Nkoud, Makouana, Mbouala, Ndinga, Yoa, Apesse, Mitoy. Coach: Justin Obili

Brazza Basket: Mongo, Anima, Oddet, Kossi, Mombongo, Ngame, Kotta, Kassongo, Lembet, Kokito. Coach: Bidel Bruno Bambi.

La Ligue: Monka, Ngavanga, Ngolo, Cissé, Mampouya, Mafouta, Mayéla, Elongo, Bosanga, Mboud, Mbango. Coach: Elenga.

Championnat national de football Ligue 1

Etoile du Congo vainc le signe indien



Diabes-Noirs-Etoile du Congo: un duel aérien musclé. (Ph. Adiac)

Des matchs remis et d'autres de la 31^e journée du championnat national de football ligue 1 ont été disputés, le week-end dernier et en milieu de la semaine en cours. L'Etoile du Congo en a profité pour remporter son premier succès aux dépens des Diabes-Noirs depuis sept ans. Elle a ainsi vaincu le signe indien, les "Noir et jaune" étant pendant cette période sa bête noire.

La dernière victoire d'Etoile du Congo sur Diabes-Noirs, en championnat, remontait à la saison 2008-2009. Dimanche 28 août 2016, au Stade Massamba-Débat, elle a renoué avec le succès face à son rival le plus encombrant. Tsika Makosso lui a ouvert le chemin du succès, d'une tête victorieuse, à la 22^e minute de jeu: 1-0.

Les assauts répétés des Diabes-Noirs dans le camp stélien ont été comme cautère sur jambe de bois. Ils étaient, dirait l'autre, frappés de stérilité. Et, le deuxième but stélien, inscrit à la 75^e minute, sur une frappe bien ajustée de Giovanni Ipamy, est venu sonner le glas, pour les Diabes-Noirs, bien mal en point et tourmentés, ces dernières semaines, par des soucis financiers, dit-on.

La victoire de l'Etoile du Congo, fêlée comme il se doit par ses supporters, lui permet, désormais, de consolider sa position dans le trio du haut de tableau. En compagnie, entre autres, de l'A.C Léopards, victorieux de Pigeon Vert (2-0), mercredi 31 août, à Pointe-Noire, et qui tient toujours la tête de la caravane, sans se retourner.

Mais trois jours après son succès, l'Etoile du Congo est vite revenue sur terre. Car, elle a perdu son match remis de la 27^e journée, disputé mercredi 31 août, face à J.S.T, qui l'a emporté par 1-0. En deuxième match, CARA et l'A.S Cheminots de Pointe-Noire ont fait jeu égal: 1-1. Par contre, le même jour, les Diabes-Noirs, en déplacement à Pointe-Noire, ont fait entendre raison à Nico-Nicoyé (1-0). Signalons la victoire de Patronage Sainte-Anne aux dépens de l'A.S Cheminots (2-0), dimanche 28 août, en lever de rideaux d'Etoile du Congo-Diabes-Noirs. Et, auparavant, le match nul (0-0) entre F.C Kondzo et J.S.P, une équipe en perte de vitesse...

Pascal BIOZI-KIMINO.

Eliminatoires CAN 2017

Congo: préparatifs du dernier match

Les derniers matchs comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2017 se jouent du 2 au 4 septembre 2016. Pour l'instant, seules 10 des 15 équipes en lice ont pu assurer leur qualification. Le Congo, qui affronte la Guinée Bissau, dimanche 4 septembre 2016, au Complexe sportif de la Concorde, à Kintélé, se prépare, même si les Diabes-Rouges sont déjà éliminés. Ceux-ci joueront, tout juste, pour l'honneur, car déclarer forfait n'est pas sportif. Le sélectionneur national des Diabes-Rouges, Pierre Lechantre, a donc saisi ce prétexte pour convoquer un groupe constitué en majorité des joueurs locaux. Parmi les professionnels, seuls Marvin Baudry, de Zult Waregem (Belgique), Jordan Massengo, de l'Union Saint Gilloise (Belgique), Doré Ferebory, du S.C.O d'Angers (France), Fabrice Nguessi Ondama, du WAC (Maroc) et Prince Ibara, du Club Bizertin (Tunisie), ont trouvé grâce à ses yeux. «Ce match a toute son importance pour nous, malgré le fait que nous soyons hors course. Nous devons absolument donner le meilleur de nous-même, car il nous sert de point de départ pour la préparation du match des éliminatoires de la Coupe du monde dont le premier match aura lieu en octobre prochain. C'est de ce match que je pourrais être fixé sur la composition du prochain groupe qui débutera les éliminatoires de la Coupe du Monde», a-t-il déclaré.

ISP Imprimerie Saint-Paul
S.A. au capital de 24.250.000 F.CFA - N° C.I.C. 1234 - N° S.T. 123456789 - N° U.I. 1234567890123456789
Siège social: Place de la Cathédrale Sacré-Coeur
B.P. 250 - Tél: (02 242) 06 672 45 27
E-mail: imprimerie2016@hotmail.fr - Brazzaville - République du Congo

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles. L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Nos services:

- * impression de toutes cartes confondues
- * impression des calendriers
- * conception des logos
- * impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
- * reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Contactez: 06 672 45 27

Attaché de Direction commerciale: Blaise BIKINDOU

Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09

Collaboratrice: Elisabeth NTSONI

Tél: 01 087 15 33/06 671 85 67

Imprimerie Saint Paul: 79 ans de savoir-faire à vous plaire.

Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Francophone
6 mois	15.600	91 Euros
Retrait sur place:	23.400	182 Euros
Expédié:	23.400	Autres pays d'Afrique
1 an	46.800	96 Euros
Retrait sur place:	31.200	192 Euros
Expédié:	46.800	192 Euros
France, Afrique		Amérique-Asie
		100 Euros
		200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Le problème des emballages plastiques, un défi à la salubrité de l'environnement

Dans son historique discours d'investiture, avec aussi comme toile de fond, la «rupture avec les comportements pervers du passé», le président Denis Sassou-Nguesso avait dit: «A compter d'aujourd'hui, renouons, tous, avec l'esprit de la chose publique»; et que son action, durant les cinq prochaines années, sera consacrée aux préoccupations évidentes du moment, parmi lesquelles la préservation de l'environnement. C'est en rapport à ce cap donné par le chef de l'Etat et dans l'intérêt d'appuyer la transformation de ces messages-clés en actes qui est le plus dur à faire, que je voudrais faire part d'une réflexion sur l'insalubrité de l'environnement, avec un regard particulier sur les problèmes des emballages plastiques.

En effet, en ma qualité de chercheur en sécurité alimentaire, j'ai eu à initier une étude sur cette problématique qui est un sujet de société. Les problèmes posés par l'usage des emballages plastiques constituent une préoccupation évidente de tous les temps, pour l'environnement. Il y a d'une part, le problème lié à la résurgence des emballages en sachet qui devient un véritable casse-tête pour les autorités compétentes, malgré la ferme décision prise par le gouvernement, notamment le décret 0485/2011 du 11 juillet 2011 interdisant la vente et la commercialisation des petits sacs en plastique sur toute l'étendue du territoire national.

Et d'autre part, le problème d'incivisme: certains citoyens font des rues et avenues, des places de vente, des lieux de dépôts d'ordures ménagères, en dépit, curieusement, des efforts déployés par l'Etat en vue de l'assainissement urbain, à travers Averda, société disposant d'une expérience avérée de la gestion des déchets et qui a fait ses preuves en Afrique du Nord, notamment au Maroc (Casablanca et Rabat) et qui est présente aux Emirats Arabes, en Angola, au Gabon, en Afrique du Sud et dans bien d'autres pays.

Ces problèmes, qui interpellent tant au plan collectif qu'au plan individuel, non seulement brisent les cœurs, mais aussi et surtout font froid au dos aux chercheurs en sécurité alimentaire que nous sommes.

De mon point de vue, la principale menace contre la salubrité environnementale de nos grandes villes telles que Brazzaville et Pointe-Noire réside dans l'usage des sachets en plastique et aussi dans l'incivisme de certains citoyens. Le problème est donc d'ordre technologique et social. Pour ce qui est d'ordre technologique, il s'agit de l'absence de solutions crédibles, précisément des films plastiques biodégradables qu'il faudra proposer aux usagers des sachets en sac plastique qui ne savent plus à quel saint se vouer, pour trouver des solutions adéquates, au lieu de recourir aux emballages en plastique qui posent toujours problèmes. Pour se convaincre de l'enjeu que cela pourra représenter pour nous les consommateurs et pour notre société, le rappel sur les fonctions essentielles de l'emballage d'un produit est très important.

En effet, l'emballage sert à contenir, protéger et présenter le contenu. Il sied aussi d'évoquer le facteur comme les aspects réglementaires liés à l'environnement, notamment en ce qui concerne la réutilisation ou le recyclage des matériaux d'emballage que

l'on devra prendre en compte. C'est par rapport à ces considérations que certains produits industriels locaux et importés, qui sont beaucoup utilisés, sont emballés en plastique. L'on peut citer, pour les produits, importés: les poulets congelés, les petits laits, les détergents en poudre, les lotus et les couches à jeter qui sont emballés en matériaux plastiques. S'agissant des produits industriels locaux, nous avons les eaux minérales et les jus de fruit contenus dans des bouteilles en plastique.

Cependant, certains ménages qui, pour faire face aux difficultés quotidiennes, fabriquent artisanalement des produits tels que les jus de fruits (cocktails de jus de fruits ou gingembre), les yaourts qui continuent à utiliser les sachets plastiques comme emballage. Ce qui donne l'impression qu'il n'existe d'autres



Alphonse Emekadoko.

solutions alternatives auxquelles elles peuvent recourir. Par exemple, l'utilisation des emballages modernes non polluants. De manière générale, les problèmes d'insalubrité environnementale concernent les objets qui finissent le plus souvent non dans les poubelles mais sont, la plus part du temps, déversés dans la nature. L'on pourrait citer parmi les objets qui ne sont jamais recyclés après usage: les objets plastiques courants utilisés dans les ménages et sur les commerces, sur les lieux de travail ainsi que le nombre important voire inestimable de boîtes de conserve et de cannettes de toutes sortes de boissons. A ces objets s'ajoutent les huiles de vidange des entretiens des

groupes électrogènes, des moteurs de voitures et des motocyclistes, des batteries usées des voitures, des piles de radio ainsi que les déchets électroniques. Tout ceci concourt à la création d'un environnement malsain, néfaste pour la santé des populations qui y vivent.

Quant aux problèmes d'ordre social, ce sont ceux de l'insalubrité environnementale liés à l'incivisme de certains citoyens et aussi au comportement et attitude irresponsable de gestionnaires de certaines sociétés, entreprises et établissements. En effet, il s'agit d'une part, des ménages ou de ceux qui ont l'habitude d'utiliser les voies publiques et les lieux de vente comme dépotoirs, tout comme ceux qui utilisent les caniveaux qui devraient servir d'évacuation d'eau de pluie, pour se débarrasser des déchets domestiques.

Et d'autre part, des sociétés, entreprises et établissements qui déversent soit des huiles de vidange dans les canalisations ou des eaux usées sans les faire passer par des purificateurs. Ce qui est très préjudiciable pour l'écosystème (destruction). Les caniveaux de la rue Ndolo, au niveau du quartier Maman Mboulal jusqu'au quartier Petit-Chose en est la parfaite illustration. En effet, les commerces se multiplient sans se soucier de l'assainissement des caniveaux, utilisés comme poubelles et qui

deviennent ainsi obstrués. La situation est souvent critique durant la saison des pluies, du fait que cette artère reçoit les eaux venues des montagnes.

C'est aussi le cas des autres artères dont l'état des caniveaux est révélateur de ce type de comportement préjudiciable à l'environnement. On peut citer l'avenue de la Tsiémé et l'avenue Marien Ngouabi, au niveau du rond-point Mikalou où l'on vend surtout le manioc à même le sol. Ce qui est contraire à l'article 2 du décret 2008/6483 du 21-11-2008 qui stipule: «Les produits alimentaires, emballés ou non, ne peuvent être vendus à même le sol». On peut aussi citer l'avenue de l'O.u.a au niveau du marché Total, à Bacongo.

Selon un rapport de l'O.m.s (Organisation mondiale de la santé), l'insalubrité de l'environnement constitue l'une de causes des décès dans le monde. Pour le Dr Margaret Chan, directrice générale de l'O.m.s, la santé de la population passe par la salubrité de l'environnement. «Si les pays ne prennent pas des mesures afin que les populations vivent et travaillent dans un environnement sain, des millions de personnes continueront à tomber malades et à mourir prématurément», a-t-elle précisé.

La santé étant une condition essentielle du bien-être des individus et un objectif fondamental du développement socio-économique, sa préservation exige une alimentation saine et un environnement sain. Car, ne dit-on pas: «Une alimentation saine pour un corps sain dans un environnement sain»? L'on peut rappeler aussi des slogans du genre: «Malpropreté égale maladies» ou «Ménage propre égale santé».

Ainsi, éviter les dépenses liées à la santé, en protégeant l'environnement peut contribuer significativement à réduire la pauvreté. Ce qui justifie l'intérêt de lutter contre l'insalubrité de l'environnement, pour permettre un environnement, sain pour le bien-être de tous.

A l'heure actuelle, cela est d'évidence, car un environnement permettant et garantissant une bonne santé des citoyens congolais en général et des citoyens urbains en particulier s'avère essentielle pour qu'ils puissent résolument travailler, en vue de la réussite du quinquennat qui sera celui de l'économie. C'est pour cela qu'il nous faut trouver des solutions idoines aux problèmes d'insalubrité en général et à ceux posés par l'usage des emballages plastiques en particulier.

Docteur-ingénieur
Alphonse EMEKADOKO

Expert en Sciences Alimentaires (PhD)
Technologue en Froid (Ingénieur)
Chercheur en Sécurité Alimentaire
Enseignant vacataire (ENAM, ENSAF)
E-mail: alphonse61@freemail.hu
emekadoko@gmail.com

Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire
Immeuble DABO, 3e étage, avenue de la Paix
En face de La Congolaise de Banque de Poto-Poto, Brazzaville,
République du Congo
B.P: 13.273/Tél.: (242) 05.522.96.23/06.952.17.26/ E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

En abrégé «GDS»
GROUPE DICO SOFT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social : 01, rue Bouzala, arrondissement 4 Mougali, Brazzaville, République du Congo
RCCM : 15 B 6077

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 22 juin 2015, reçu par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à Brazzaville, Poto-Poto, le 13 août 2015, sous Folio 141/2, Numéro 1765, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : société à responsabilité limitée ;
Objet : la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger :

- La vente des fournitures de bureau, de matériel et accessoires informatiques ;
- La vente, la location des véhicules, engins, des accessoires automobiles et pièces détachées ;
- La construction de tous bâtiments avec tous matériaux de toute nature, génie civil et des travaux publics et privés ;
- L'étude et la réalisation des plans et la vente de matériaux de construction ;
- Etudes et conseils dans le domaine économique et financier ;
- L'exécution de tous les travaux topographiques ;
- La formation et la mise à disposition du personnel ;
- L'achat et la vente des vêtements et chaussures de toutes marques ;
- L'exploitation et la gestion des alimentations et quincailleries ;
- L'assainissement, l'entretien des espaces verts et des parcs d'attraction ;
- Le conseil, la gestion et l'assistance en hygiène sécurité et environnement ;
- L'assistance aux entreprises dans le domaine de la communication et de l'informatique ;
- Toutes activités informatiques et d'intégration des technologies de la communication et de l'information (TIC) ;
- L'étude et la gestion des projets hygiène, sécurité et environnement ;
- Le conseil en étude de projets et audits dans le domaine des NTIC ;
- La communication sous toutes ses formes (publicité, impression d'image) ;
- La production et la reproduction d'images et de son sur tout support ;
- L'étude et la réalisation des projets en hygiène sécurité et environnement ;
- L'import-export ;
- La prestation des services dans les domaines suscités ;
- Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour

elle-même que pour le compte de tous tiers, la prise d'intérêts dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités financières, mobilières et immobilières susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement ;

Dénomination : la société a pour dénomination : GROUPE DICO SOFT, en abrégé «G.D.S.» ;
Nom commercial : la société a pour nom commercial: GDS.C. Express ;
Durée : la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée ;
Siège social : le siège social est fixé: 01, rue Bouzala, arrondissement 4 Mougali, Brazzaville, République du Congo ;
Capital social : le capital social est fixé à la somme de un million (1.000.000) Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune de valeur nominale, numérotées de 01 à 100, entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 22 juin 2015 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI ;
Gérance : aux termes du procès-verbal de la première assemblée générale ordinaire des associés du 22 juin 2015, Monsieur PANDZOU Giscard Destin a été nommé en qualité de gérant de la société GROUPE DICO SOFT, en abrégé «G.D.S.», pour une durée indéterminée ;
Dépôt légal a été enregistré au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 11 septembre 2015, sous le n° 15 DA 867 ;
Immatriculation : la société GROUPE DICO SOFT, en abrégé «G.D.S.», a été immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, le 11 septembre 2015, sous le n° 15 B 6077.

Pour insertion légale,
Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

LA SEMAINE AFRICAINE
Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville
Directeur de Publication:
Joachim MBANZA
Secrétaire de rédaction
Véran Carrhol YANGA
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Saisie&Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99
05.528.03.94
Pointe-Noire:
Tel: 05.557.78.71
06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

GX INTERNATIONAL

• Express National International
• Fret Aérien & Maritime
• Douane & Transit
• Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kessal (Face au 44)
Tél: (+242) 05302038 / 955092079

Brazzaville : 03 Av Cardinal André Bignard (Face à la Mairie)
Tél: (+242) 055501079 / 955092079

www.gxinternational.net



CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 1,5



7.000 FCFA



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 2,5



10.900 FCFA



Schneider Electric

Domaé

2.900 FCFA

legrand®
Prise Kaptika



400 FCFA



legrand®
Multiprise 2P+T

6.900 FCFA

legrand®
Hublot Rond



4.400 FCFA

6 Avenue Foch, Centre Ville Brazzaville République du Congo
Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com